

Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest
01 BP 1618
Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel : ++ (226) 307047/ 30 85 80
Fax : ++(226) 307561
Email : brao@iucn.org



EVALUATION INTERNE DU BUREAU DE LIAISON DE L'UICN MAURITANIE

RAPPORT FINAL

François-Corneille Kêdowidé
Facilitateur Suivi / Évaluation
UICN - BRAO
Ouagadougou – Burkina Faso

Mars 2003

RESUME

Titre, auteur et date du rapport de l'évaluation : Évaluation interne du bureau de l'UICN Mauritanie, François-Corneille Kêdowidé, novembre 2002.

Mission du bureau de liaison : Gestion du programme de conservation des zones humides de Mauritanie

Domaine de spécialisation de l'UICN : Gestion et utilisation durable des ressources naturelles

Aire géographique : Mauritanie, en Afrique de l'Ouest

Durée du Programme UICN Mauritanie : janvier 2000-décembre 2004 (le bureau de liaison de la Mauritanie a été créé dans le cadre de la quatrième phase du programme régional « Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des zones humides en Afrique de l'Ouest » phase IV)

Budget total du bureau en l'an 2002 : CHF 1.274.650 dont 1.150.183 pour les projets et CHF 124.467 pour le Secrétariat

Bailleurs de fond ou source de financement : DGIS principalement mais aussi FIBA (Fondation Internationale Banc d'Arguin) et FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)

Objectifs de l'évaluation : description et analyse de la mise en œuvre des activités du bureau de l'UICN en Mauritanie depuis la création du bureau de liaison en 2000

Type d'évaluation : Évaluation du Programme

Période couverte par l'évaluation : 2000 à 2002

Commanditée par : UICN BRAO

Audience :

Équipe d'évaluation Externe **Interne** Mixte externe/interne

Questions de l'évaluation : (réf. TDR)

- **Pertinence** : Déterminer la pertinence des activités du bureau, en relation avec les besoins de la Mauritanie et des bénéficiaires en matière de conservation des ressources des zones humides.
- **Efficacité** : Evaluer l'efficacité des activités mises en œuvre et leur adéquation aux objectifs du bureau et de l'UICN d'une manière générale et à la convention de projet signée entre le Gouvernement de la République Islamique de la Mauritanie et le bureau régional de l'UICN, Union Mondiale de la Nature.
- **Efficience** : Estimer si et à quel point les activités mises en œuvre ont utilisé les ressources de manières rationnelle et rentable ;
- **Impact** : Répertorier, analyser et évaluer les résultats atteints et leurs impacts sur le milieu et sur la situation socio-économique des populations bénéficiaires ;
- **Durabilité** : Identifier les domaines et les activités spécifiques qui pourraient faire l'objet d'une capitalisation par les bénéficiaires, les acteurs et les partenaires.

Méthodologie utilisée : (cf. TDR et partie II du rapport)

Constats:

- Programme du bureau de liaison de l'UICN en Mauritanie est une composante du programme « Renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest » qui est dans sa quatrième phase.
- Toutes les activités réalisées dans le cadre de ce programme mauritanien s'inscrivent dans le cadre du Plan de Redressement Economique et Financier, des efforts de développement durable de la Mauritanie et de la Stratégie Nationale de Conservation et de la politique nationale de lutte contre la pauvreté. Les activités sont par conséquent en adéquation avec les besoins du pays.
- UICN s'impose de plus en plus comme une institution de référence dans la conservation et la gestion des ressources des zones humides et de la biodiversité.

- Dépendance quasi exclusive d'un bailleur de fond (DGIS, Pays Bas) malgré les financements en cours ou annoncés d'autres bailleurs de fonds comme la FIBA et le FFEM. Des efforts pour une diversification des sources de financement restent timides.
- Impacts positifs à bien des égards des projets (restauration des écosystèmes, meilleure connaissance de la complexité des écosystèmes du Parc National du Diawling grâce aux différentes études, promotion des activités génératrices de revenus, renforcement des capacités des réseaux qui sont des véhicules de sensibilisation et de mobilisation, élaboration d'une planification des activités sur le littoral mauritanien, meilleure connaissance du mullet et des techniques traditionnelles de pêcheurs Imraguens etc.
- Problèmes de gestion des ressources humaines des projets qui risquent de porter un frein à la mise en œuvre des activités : clarification nécessaire des termes de références du staff et plus spécifiquement du personnel des projets, absence de responsabilisation des responsables de projets.
- Problèmes de gestion de projets : absence de plan de travail, quasi inexistence de cadre logique des différents projets
- ABC liste qui fait ressortir une quasi absence de projets et de concepts en B, A et O liste : risque pour l'avenir de ce bureau de liaison à la fin du financement des Pays Bas.

Recommandations :

- Développer des nouveaux concepts et documents de projets
- Capitalisation des acquis du programme zones humides de la Mauritanie
- Urgence dans l'élaboration de cadres logiques et des plans de travail annuels détaillés ainsi que des plans de travail individuels
- Renforcement des capacités du bureau en élaboration et gestion de projet / programme avec le recrutement d'un chargé de programme de qualité. Appui accru du bureau régional de l'UICN en Afrique de l'Ouest
- Gestion davantage participative et transparente afin de libérer les initiatives individuelles : élaboration des termes de référence clairs avec une définition des responsabilités individuelles.

Leçons apprises :

- Grande adhésion des autorités administratives, politiques et traditionnelles (leaders d'opinion), des experts dans le cadre de la conservation et de la gestion des ressources naturelles. Tentative de travail en symbiose tout en prenant en compte les intérêts des parties prenantes. Il existe des zones d'ombre institutionnelles qu'il convient de clarifier
- Réduction des conflits entre utilisateurs des ressources naturelles malgré l'existence de tensions larvées entre pêcheurs traditionnels surtout les Imraguens, pêcheurs modernes et commerçants (Mulets), entre gestionnaires et les populations vivant dans la zone périphérique des parcs et surtout du Parc National du Diawling (PND)
- Gestion des ressources naturelles des zones humides peut avoir des effets / impacts inattendus comme l'amélioration des conditions de vie des populations et plus spécifiquement des femmes

Disponible au Bureau Régional de l'UICN en Afrique de l'Ouest et au Siège de l'UICN (M&E Global)

REMERCIEMENTS

Je voudrais tout particulièrement remercier chaleureusement :

- ◆ le Coordonnateur du bureau de liaison de la Mauritanie, M. Mohamed Lemine Ould Baba
- ◆ le Directeur du Parc National du Diawling, M. Moma Ould Hmalla
- ◆ le Directeur de l'Environnement et de l'Aménagement Rural (DEAR), M. El Hadramy Ould Bahneine
- ◆ Directeur (Direction des Etudes, de l'Aménagement et des Ressources Halieutiques – DEARH), M. Cherif Ould Toureileb
- ◆ Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques, M. Ahmadou Ould Haouba
- ◆ tout le staff de l'UICN Mauritanie
- ◆ tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à cette évaluation.

La liste exhaustive de toutes les personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de cette évaluation figurent en annexe du présent rapport.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	2
REMERCIEMENTS.....	4
TABLE DES MATIÈRES	5
<i>I. BUT DE L'ÉVALUATION</i>	6
<i>II. METHODOLOGIE</i>	6
<i>III. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION</i>	7
<i>IV. CONTEXTE</i>	7
<i>V. HISTORIQUE DE L'UICN EN MAURITANIE</i>	10
<i>VI. DESCRIPTION DU PROGRAMME UICN MAURITANIE</i>	10
6.1. Gestion de sites d'aires protégées : parcs nationaux du Diawling et du Banc d'Arguin	10
6.1.1. Le Parc National du Diawling	10
6.1.2. Le Parc National du Banc d'Arguin	11
6.2. Soutien aux activités du réseau informel d'experts en gestion des zones humides	12
6.3. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PALM).....	12
6.4. Mise en œuvre d'un projet de conservation et d'utilisation durable du mullet en Mauritanie et dans les pays voisins.....	13
6.5. Contribution à l'amélioration de la formation universitaire dans les domaines de la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques	13
<i>VII : ANALYSE DU PROGRAMME UICN MAURITANIE</i>	13
7.1. Revue de la fonction de représentation du bureau UICN Mauritanie.....	13
7.2. Revue de la gestion du bureau	14
7.2.1. Gestion du bureau et des ressources humaines.....	15
7.2.2. Gestion des composantes du Programme UICN Mauritanie	16
7.2.2.1. Pertinence	16
7.2.2.2. Efficacité.....	16
7.2.2.3. Efficience	17
7.2.2.4. Impacts	18
7.2.2.4.1. Impacts écologiques.....	18
7.2.2.4.2. Impacts dans la lutte contre la pauvreté.....	19
7.2.2.4.3. Impacts sociaux	20
7.2.2.4.4. Impacts institutionnels.....	20
7.2.2.5. Durabilité	21
7.3. Revue de la fonction de développement (perspectives) : quelles initiatives nouvelles ?.....	21
<i>ANNEXES</i>	23

I. BUT DE L'ÉVALUATION

L'UICN a conscience des effets positifs de l'évaluation et encourage ces représentations, secrétariats et projets/programmes à faire cet exercice. La récente revue stratégique du Programme UICN en Afrique de l'Ouest a permis de revoir le Programme Ouest Africain et rappelé l'importance de l'évaluation pour l'UICN. Dans la même foulée et plus précisément lors de la réunion de coordination du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest tenue à Ouagadougou en janvier 02, un programme d'évaluation des bureaux nationaux a été établi pour la période 2002 – 2004 à l'instar de ce qui a été fait dans toutes les autres régions et validé par le Conseil. La présente évaluation interne du bureau de la Mauritanie se situe dans ce cadre.

L'UICN entreprend les évaluations pour deux raisons principales :

- L'UICN est responsable devant ses membres, ses partenaires et ses donateurs quant au bon fonctionnement de ses projets. Le processus d'une évaluation interne s'inscrit dans l'engagement de l'UICN à favoriser la transparence et la responsabilité ;
- Une évaluation présente une occasion pour l'UICN et ses partenaires d'apprendre, de manière créative, comment améliorer le travail et comment rendre les projets et programmes plus efficaces et efficients.

Le but de l'évaluation est d'améliorer les connaissances en ce qui concerne les meilleures pratiques en matière de conservation et développement.

L'objectif général de cette évaluation est d'apprécier et de décrire l'impact de la mise en œuvre des activités du bureau de liaison de l'UICN en Mauritanie depuis la signature de la Convention de projet avec le Gouvernement mauritanien en novembre 2000.

Les objectifs spécifiques de la mission étaient les suivants :

- Pertinence : Déterminer la pertinence des activités du bureau, en relation avec les besoins de la Mauritanie et des bénéficiaires en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ;
- Efficacité : Evaluer l'efficacité des activités mises en œuvre et leur adéquation aux objectifs du bureau et de l'UICN d'une manière générale et à la convention de financement signée avec les différents bailleurs de fonds ;
- Efficiences : Estimer si et à quel point les activités mises en œuvre ont utilisé les ressources de manière rentable ;
- Impact : Répertorier, analyser et évaluer les résultats atteints et leurs impacts sur le milieu et sur la situation socio-économique des populations bénéficiaires ;
- Durabilité : Identifier les domaines et les activités spécifiques qui pourraient faire l'objet d'une capitalisation par les bénéficiaires, les acteurs et les partenaires.

Les termes de référence de l'évaluation sont joints en Annexe A

II. METHODOLOGIE

La méthodologie de collecte des informations et des données requises pour l'évaluation interne comportait plusieurs étapes :

- La recherche documentaire ;
- L'échange avec les membres et partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités du Programme UICN Mauritanie etc. et avec les différents responsables des

composantes mauritaniennes du Programme de renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest, phase IV encore appelée Programme de conservation des zones humides de Mauritanie, phase IV (sic. in « Convention signée avec le Gouvernement Mauritanie ») à savoir : i) l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Aménagement du littoral mauritanien – PALM, ii) l'appui au GREZOH, iii) le Parc National du Diawling – PND, iv) le projet de conservation et d'utilisation durable du Mulet en Mauritanie et dans les pays voisins, v) la contribution à l'amélioration de la formation universitaire dans les domaines de la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;

- La préparation d'une matrice méthodologique de l'évaluation (voir Annexe B) ;
- La constitution d'un échantillon pour les entretiens ;
- La préparation de la méthodologie du terrain : un protocole d'entretien semi-structuré, adapté aux différentes composantes de l'échantillon (Annexe C) ;
- L'enquête sur le terrain mais localisée à la ville de Nouakchott : entretiens avec les parties prenantes et visites de quelques principales réalisations de l'UICN ;
- L'analyse et la synthèse des données recueillies dans la documentation et sur le terrain ;
- La rédaction d'un rapport provisoire
- L'incorporation de commentaires du Bureau de liaison de l'UICN Mauritanie et rédaction du rapport final.

L'échantillon se composait du personnel de l'UICN, du personnel non UICN du Parc National du Diawling, des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des composantes. L'enquête sur le terrain s'est traduite par un entretien avec les différentes composantes de l'échantillon, ainsi que par une observation des réalisations et domaines d'intervention du bureau UICN.

La méthode a souffert de l'insuffisance du temps (la mission s'est rendue à Nouakchott du 17 au 25 novembre 02) pour mieux analyser les documents, faire une visite sur les différents sites et pour mieux apprécier les groupes cibles sur le terrain.

En plus de la matrice méthodologique et du protocole d'entretien, se trouvent en Annexe : le calendrier de la mission, la liste des personnes rencontrées et la liste des documents consultés (Annexes H, I et J respectivement).

III. COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION

Il aurait été souhaitable que l'évaluation interne se fasse avec une équipe de deux personnes au moins, la seconde personne pourrait être un cadre de l'UICN d'autres bureaux de la région, ceci afin de faciliter l'échange et l'apprentissage. La mission a été l'œuvre du seul responsable régional du Suivi / Evaluation du bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest, M. François-Corneille Kédowidé, Historien, Spécialiste en gestion de l'environnement et dotée d'une longue expérience en formation dans plusieurs domaines dont celui du Suivi / Evaluation, en analyse et évaluation de projets, en rédaction de document de projet.

IV. CONTEXTE

En Mauritanie (Carte 1), les zones humides se situent au cœur de vastes étendues de zones arides et constituent ainsi des sites privilégiés pour la sédentarisation des éleveurs nomades ou la conversion à l'agriculture. Plus du tiers de la population mauritanienne vit sur la zone littorale, avec des densités particulières pour les capitales administrative (Nouakchott) et économique (Nouadhibou) qui concentrent l'essentiel des activités de pêche, d'élevage, de

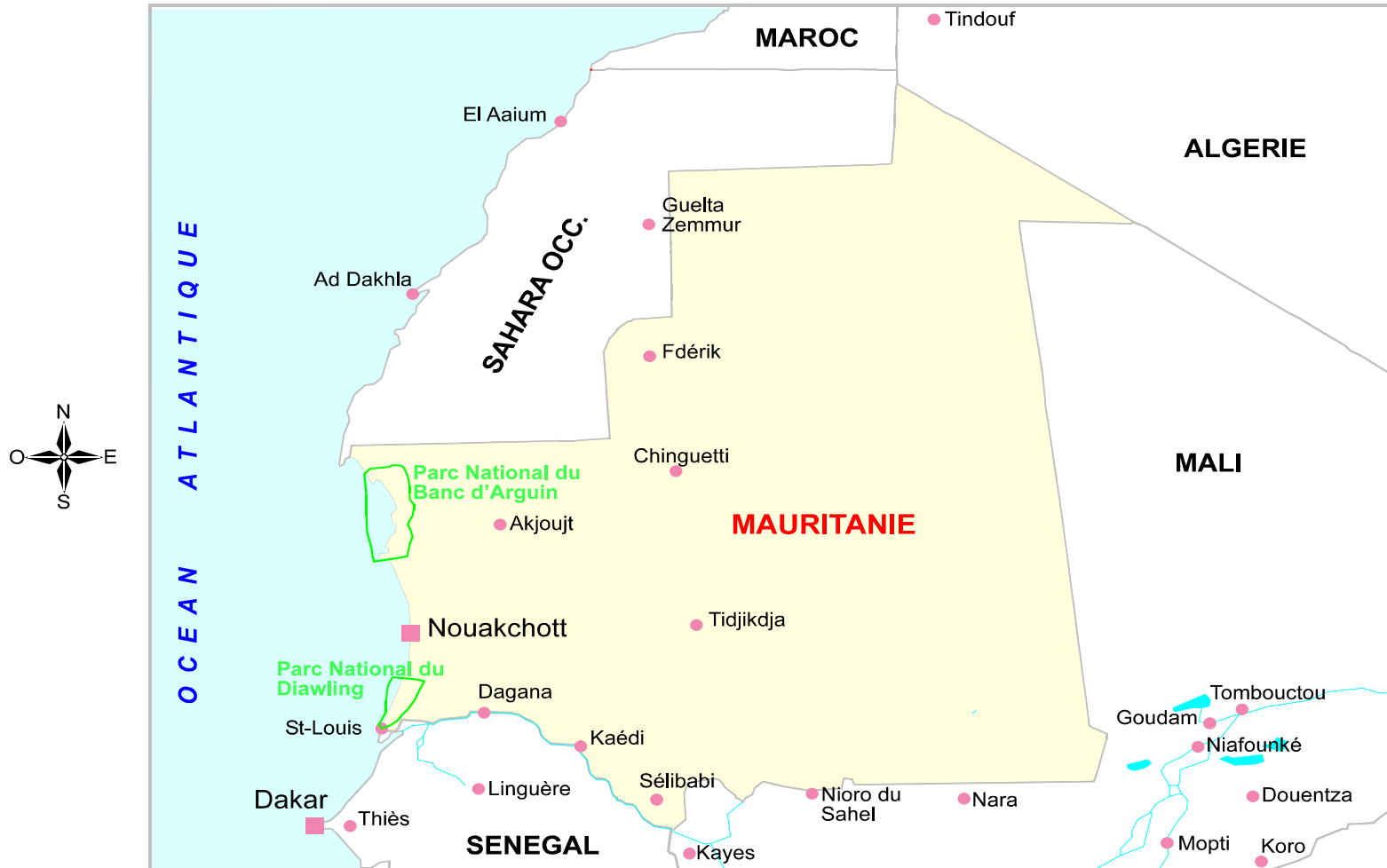
tourisme, d'industrie et de transport. Le littoral représentant environ 60% de l'économie mauritanienne, il en résulte que les écosystèmes de la côte sont soumis à des pressions considérables qui rendent urgente la planification des activités sur la frange littorale. La durabilité des pratiques anthropiques est cependant contestable et, dans l'ensemble de la vallée du fleuve Sénégal à l'exception du bas delta, on assistait à une dégradation continue des écosystèmes (naturels et artificiels). Il paraissait par conséquent urgent de sensibiliser tous les niveaux de la société aux impacts à moyen et à long terme des modifications des modes d'exploitation des ressources naturelles et de mettre en œuvre un plan d'actions afin d'inverser la tendance.

C'est dans ce contexte que l'UICN a lancé en 1989 un programme de zones humides financé par les Pays Bas (DGIS), programme qui couvre, à l'origine, plusieurs pays sahéliens dont la Mauritanie. Le choix de la Mauritanie (et du Sénégal) s'explique par le fait que l'accent est mis dans le programme sur la gestion de zones humides protégées revêtant une importance majeure pour la protection de la diversité biologique régionale. L'UICN a compris que la gestion des zones humides dans un contexte écorégional est plus efficace si elle tient compte du rôle des zones humides dans les systèmes traditionnels de production. Pendant plus de dix années, le programme UICN en Afrique de l'Ouest s'est attaché à promouvoir la conservation des habitats naturels et de leurs ressources, ceux-ci étant en voie de dégradation rapide et particulier du fait de la détérioration des conditions climatiques et de la concentration des populations dans certains habitats.

Au cours de sa quatrième phase, le programme de conservation des zones humides de Mauritanie, composante du Programme régional intitulé « Renforcement des capacités institutionnels pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest » s'articule autour des points suivants :

- Gestion de sites d'aires protégées : parcs nationaux du Diawling et du Banc d'Arguin ;
- Soutien aux activités du réseau informel d'experts en gestion des zones humides ;
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'aménagement du Littoral Mauritanien (PALM) ;
- Mise en œuvre d'un projet de conservation et d'utilisation durable du mulet en Mauritanie et dans les pays voisins, projet qui peut être considéré comme une application anticipée des principes du PALM ;
- Contribution à l'amélioration de la formation universitaire dans les domaines de la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

Situation géographique des parcs nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling en Mauritanie



Echelle approximative : 1 / 10 500 000

V. HISTORIQUE DE L'UICN EN MAURITANIE

Depuis juin 1989, le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays-Bas a accepté de financer dans différents pays de l'Afrique de l'Ouest des activités proposées par l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) dans le cadre d'un programme régional de gestion des zones humides. Cinq pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) dans lesquels l'UICN était déjà impliquée dans des activités de conservation et de développement durable depuis le milieu des années 1980 avaient été ciblés.

La troisième phase (novembre 1996 – octobre 1999) de ce programme intitulée « Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des zones humides en Afrique de l'Ouest » a démarré effectivement en mai 1997 même si la convention coure depuis novembre 1996. Sur le plan régional, en dehors d'un nombre relativement réduit d'activités gérées directement par le bureau régional, le programme n'a réalisé de résultats appréciables au Sénégal où existait déjà un bureau de l'UICN et en Mauritanie.

L'évaluation externe de la phase III (novembre 1996 – octobre 1999) du projet a recommandé l'ouverture d'un bureau en Mauritanie dans le souci d'assurer un bon suivi du Programme et son développement vers d'autres zones / domaines. La convention signée entre le bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'UICN (UICN/BRAO) et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie signée en novembre 2000 indique que l'UICN ouvrira une Représentation en Mauritanie . A ce titre, le Gouvernement signera avec l'Union, un accord de Siège, à l'instar des autres organisations internationales installés dans le pays.

A la place d'un bureau ayant les mêmes importances que ceux existant, un bureau de liaison a été créé dont le but est de gérer la composante Mauritanie du projet régional « Renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest ».

VI. DESCRIPTION DU PROGRAMME UICN MAURITANIE

Le programme de l'UICN Mauritanie a pour but essentiel le renforcement des capacités institutionnelles pour la conservation et la gestion durable participative des écosystèmes humides et des ressources naturelles

6.1. Gestion de sites d'aires protégées : parcs nationaux du Diawling et du Banc d'Arguin

6.1.1. Le Parc National du Diawling

Les zones humides du bas delta du fleuve Sénégal étaient reconnues parmi les plus étendues et les plus riches de l'Afrique de l'Ouest parce qu'elles constituaient le lieu d'une alternance entre l'eau douce provenant du fleuve Sénégal et de ses crues saisonnières et les eaux marines qui remontaient en aval par l'estuaire. Cette interface favorisait le développement d'une riche diversité botanique. La zone servait également de frayère pour les poissons et constituaient d'importants sites de gagnage et de nidification pour nombreuses espèces d'oiseaux piscivores. La dégradation des conditions climatiques des années 70, la réalisation des travaux d'aménagement hydroélectrique par la construction de deux barrages de Diama dans le bas delta et de Manantali au Mali et les digues qui ont été mises en place pour compléter ces ouvrages et créer la zone de retenue d'eau du barrage de Diama ont coupé l'ancienne zone d'inondation du fleuve de l'apport saisonnier en eau douce qu'elle recevait du fleuve en période de crue d'où les dysfonctionnements écologiques au sein des espaces anciennement riches en flore et en faune, la remontée de la nappe

salée souterraine sous la pression de la retenue d'eau du barrage de Diama et ses conséquences sur les terres devenues hyper salines, les écosystèmes, les populations. C'est pour atténuer les impacts négatifs sur la productivité des écosystèmes du bas delta que le Gouvernement mauritanien a décidé d'ériger 16.000 ha de ces anciennes terres d'inondations en parc naturel, le Parc National du Diawling (PND).

L'objectif principal de cette sous composante qui a démarré depuis 1989, consistait en l'établissement de ce parc (création officielle en 1991), situé du côté mauritanien du bas delta du fleuve Sénégal, puis à élaborer et à appliquer un plan directeur d'aménagement pour le parc et sa zone périphérique. En d'autres termes, l'UICN devrait contribuer, à travers une approche de gestion participative :

- à la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles de l'écosystème du bas delta mauritanien ;
- au développement harmonieux et permanent des activités des populations qui vivent à la périphérie du Parc.

Depuis la première phase, le PND s'est évertué à recréer les conditions « avant barrage » dans ses différents bassins par la mise en place de nouvelles digues et d'ouvrages permettant une alimentation artificielle en eau douce des bassins à partir de la retenue du barrage de Diama. Le programme « Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des zones humides en Afrique de l'Ouest » de l'UICN, grâce à un financement du Gouvernement des Pays Bas, a lancé depuis 1994, une première phase de restauration de l'écosystème du Parc et d'élaboration de son Plan Directeur d'Aménagement.

D'autres fonds ont été octroyés par le gouvernement de la Catalogne (construction sans bois des bâtiments du siège), par le fonds de Ramsar (équipement hydrologique, station météorologique) et par la Fondation Internationale du Banc d'Arguin -PNBA (échelles limnimétriques, topographie). Les phases II et III du projet UICN ont permis la mise en œuvre et l'expérimentation du plan de gestion du PND et de sa zone périphérique.

La quatrième phase du projet UICN, phase en cours d'exécution, est essentiellement orientée vers l'appui au développement communautaire, la consolidation de la restauration des écosystèmes et la mise en place dans la zone d'une Réserve de la biosphère (UNESCO). La convention FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) vient d'être réactivée et devrait aider à la mise en œuvre des autres objectifs majeurs du plan de gestion du Parc à savoir le renforcement de capacités, l'enrichissement de la diversité biologique, les recherches scientifiques.

6.1.2. Le Parc National du Banc d'Arguin

La sous composante Parc National Banc d'Arguin (PNBA), lancée en 1989, vise à renforcer l'utilisation durable des ressources halieutiques du parc. Elle apporte un appui technique et opérationnel aux pêcheurs Imraguen qui vivent au sein du PNBA pour conserver leurs méthodes de pêche traditionnelles, fondées sur l'utilisation d'embarcations à voile. Les lanches sont le symbole identitaire du PNBA et témoin du caractère indissociable des patrimoines culturel et naturel. Les phases successives du projet ont permis d'appuyer la restauration de la flottille de lanches et de former plusieurs charpentiers. Les lanches étant des embarcations idéales pour découvrir les îles et les vasières peuplées d'oiseaux, elles constituent un instrument privilégié du développement de l'écotourisme et une source alternative de revenus pour les pêcheurs, limitant ainsi la pression sur les ressources halieutiques.

6.2. Soutien aux activités du réseau informel d'experts en gestion des zones humides

Le noyau de chercheurs, étudiants et cadres de différents services gouvernementaux constitué autour du Parc National du Diawling s'est organisé au cours de la phase III en un réseau informel, le Groupe de Recherche sur les Zones Humides (GREZOH). Il se trouve au centre du dynamisme zones humides en Mauritanie et bénéficie d'un ancrage institutionnel au sein de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Nouakchott. L'objectif principal de ce réseau est le renforcement des capacités des acteurs clés dans les domaines afférents à la gestion, la conservation et l'utilisation durable ou rationnelle des ressources naturelles des zones humides mauritaniennes.

6.3. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PALM)

Le littoral mauritanien constitue une zone privilégiée où se concentrent la majorité des populations et la quasi totalité des activités (60% de l'économie mauritanienne). Le risque de dégradation des écosystèmes étant élevé, il était impératif de procéder à une planification littorale des ressources humaines et naturelles et de définir la vocation et le potentiel de chaque région. Une telle œuvre doit s'inscrire dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire en prenant en compte les développements en cours et prévus au niveau régional. C'est dans ce contexte, que l'UICN, en collaboration avec la Direction de la Marine Marchande, met en place une démarche participative pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la planification des activités sur la frange littorale dans le souci du respect des équilibres des ressources humaines et naturelles : c'est le Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PALM). Le Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PALM) s'inscrit dans un cadre régional de conservation des zones humides du programme UICN avec lequel l'état mauritanien a signé un accord de coopération en 1990.

La planification du littoral vise trois objectifs :

- la mise en œuvre de la vocation multiple de la zone côtière en proposant une organisation de l'espace harmonieuse entre les différents centres d'intérêts économiques,
- la promotion d'une équité sociale au niveau de l'accès aux ressources tout en assurant le maintien à long terme de l'équilibre du système sur le plan environnemental,
- la prévoyance et l'anticipation (proposition de solutions d'atténuation ou de mitigation) de l'impact des principaux facteurs en fonction de leur évolution à plus ou moins long terme.

L'UICN appuie la Mauritanie dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Aménagement du Littoral en :

- Contribuant à l'élaboration du Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien par la rédaction des décrets d'application de la loi du littoral et des textes régissant la création de l'Observatoire du Littoral,
- Sensibilisant les acteurs économiques sur la nécessité d'une planification sur le littoral dans les différents domaines thématiques (écotourisme, transport, exploitation minière, espèces menacées, adduction d'eau de Nouakchott etc.) et la nécessité de faire des études d'impact,
- Contribuant à la mobilisation d'autres bailleurs de fonds,
- Renforçant les capacités nationales pour la mise en œuvre du Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PALM) etc. .

6.4. Mise en œuvre d'un projet de conservation et d'utilisation durable du mullet en Mauritanie et dans les pays voisins

Les mullets constituent l'une des familles (Mugilidés) de poissons la mieux représentée dans les eaux côtières mauritaniennes. On en dénombre plus de six espèces sur l'ensemble du littoral Mauritanien, parmi lesquelles le mullet noir (*Mugil capurrii*) et le mullet jaune (*Mugil cephalus*) représentent la grande majorité des débarquements.

Une pêche traditionnelle de subsistance se pratiquait depuis des années par les Imraguens lorsque les poissons se concentrent en grand nombre pour se nourrir dans les eaux peu profondes et riches du Banc d'Arguin. Mais, depuis une quinzaine d'années, et à cause de la valeur commerciale de ses œufs, une pêche intensive ciblant le mullet jaune en période de reproduction s'est développée très rapidement. L'utilisation de la senne tournante s'est révélée très efficace pour capturer les bancs de mullets qui longent la côte mauritanienne jusqu'au Sénégal. La conséquence de cette pêche intensive anarchique est la surexploitation et la diminution des rendements constatée depuis 1997. A cette surexploitation, s'ajoutent le développement des autres pêcheries artisanales côtières et les aménagements du port de Nouakchott et du Bas delta du fleuve Sénégal perturbant l'environnement du littoral auquel le mullet est inféodé, contribuant à modifier le comportement de ces espèces migrant en banc entre plusieurs biotopes au cours de leur cycle vital. C'est dans ce contexte que l'UICN, en 1999, a initié le projet de conservation et d'utilisation durable du mullet en Mauritanie, projet entré dans sa phase d'exécution au dernier semestre de l'an 2000. Ce projet se met en œuvre autour de trois volets :

- la cogestion qui a pour objectif de soutenir la création et le fonctionnement d'une structure consultative au niveau national afin de contribuer à terme à la gestion durable et à la valorisation de la ressource,
- la recherche dont l'objectif est la conduite d'un programme de recherche appliquée (bio écologie du mullet et vérification de la validité des mesures de gestion et des pratiques en vigueur) et
- le développement dont l'objectif est de mettre en œuvre, dans quelques villages Imraguens, les moyens nécessaires à la revalorisation des modes d'exploitation traditionnels de la ressource et de faciliter la cohérence des programmes d'appui des activités économiques conformes au savoir-faire et aux pratiques traditionnelles.

6.5. Contribution à l'amélioration de la formation universitaire dans les domaines de la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques

L'objectif de cette sous composante est de contribuer à la formation de jeunes universitaires dans le domaine de l'eau et des écosystèmes aquatiques dans une optique de développement durable. La Faculté des Sciences et Techniques (FST) a mis en place une filière professionnelle « Maîtrise et gestion de l'eau » et bénéficie de l'appui de l'UICN. Ce volet permet aussi de former les enseignants de la filière dans le domaine de gestion des écosystèmes aquatiques, à les familiariser avec les activités de l'UICN dans la sous région et à leur assurer une maîtrise des outils tels que le Système d'Information Géographique (SIG) et l'Etude d'Impact Environnemental (EIE).

VII : ANALYSE DU PROGRAMME UICN MAURITANIE

7.1. Revue de la fonction de représentation du bureau UICN Mauritanie

L'UICN est perçue en Mauritanie comme la structure contribuant au renforcement des capacités des institutions nationales à conserver d'importants écosystèmes humides et à

gérer les ressources naturelles d'une manière générale. La quasi totalité de nos interlocuteurs sont d'avis que les activités menées par l'UICN participent à la lutte contre la pauvreté, au développement durable de la Mauritanie. L'UICN s'impose de plus en plus comme une institution influente au point de vue technique.

Depuis la récente ouverture de la représentation de l'UICN en Mauritanie (bureau de coordination de la composante Mauritanie du programme « Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest »), l'Union est de plus en plus connue. Aux efforts du Coordonnateur du bureau de liaison et de son équipe sont venus se greffer l'impact des visites de la Présidente et du Directeur Général de l'UICN respectivement dans le cadre du Don à la terre et d'une visite au Programme UICN de l'Afrique de l'Ouest. Il reste néanmoins un effort pour accroître le nombre des membres de l'UICN en Mauritanie. Le pays compte deux membres : l'État mauritanien représenté par la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural admis en 1996 et le Club des Amis de la Nature et de la Protection de l'Environnement (CANPE) admis en 1998. Il reste que ces deux membres, surtout l'ONG, ont besoin d'un renforcement des capacités. Les différentes formations organisées par l'UICN ont été ouvertes aux membres mais les effets risquent de ne pas se faire sentir eu égard à la participation fantaisiste des membres. Il est vrai que l'ONG CANPE est soutenue à bras le corps par le bureau de liaison de l'UICN en Mauritanie qui l'aide à initier et à organiser des activités. Mais ce dont cette structure a besoin est une réelle structuration avec un réel bureau, un programme d'activités etc. Il se pose ainsi le problème de crédibilité et d'existences réelle et fonctionnelle des organisations non gouvernementales, membres de l'UICN. Ceci n'est pas une spécificité de la Mauritanie.

Recommandations : faire un effort dans le cadre de l'accroissement des membres UICN en Mauritanie et renforcer la capacité des membres en les aidant, au besoin, à mieux se structurer. Un travail d'informations est à faire auprès des structures (agences gouvernementaux, ONG) afin de les amener à adhérer à l'Union. Il faudra aussi que le bureau de liaison de l'UICN informe les membres de l'importance du paiement des cotisations et des conséquences du non paiement. Dans la convention de projet signée entre le Gouvernement mauritanien et l'UICN en novembre 2000, il est stipulé, au chapitre 6.3. « Représentation de l'UICN en Mauritanie » ce qui suit : « En contrepartie de ses cotisations annuelles à l'UICN, le Gouvernement attribuera à l'UICN, à l'instar d'autres pays ouest africains où l'UICN est représentée (Mali, Niger, Burkina Faso et Sénégal) un local à usage de bureau. Cette affectation déchargera le Gouvernement des longues procédures de paiement en devises, la Représentation de l'UICN se chargeant de racheter la contre-valeur des contributions annuelles au Siège de l'Union». Le Coordonnateur de l'UICN en Mauritanie en collaboration avec son staff devrait œuvrer dans ce sens.

L'UICN tente de se faire mieux connaître auprès des partenaires au développement et son *know how* est de plus en plus apprécié. Le bureau dépend quasi exclusivement d'un seul bailleur de fond (DGIS – Pays-Bas). L'important travail de fundraising devra être suivi de la rédaction de documents de projets de qualité.

7.2. Revue de la gestion du bureau

La revue de la gestion du bureau nous amène à aborder des points transversaux à toutes les composantes du programme UICN Mauritanie et qui sont susceptibles de porter atteintes, à court ou à moyen terme, au bureau et par ricochet à la mise en œuvre des projets. C'est pourquoi et pour répondre aux deux objectifs fondamentaux de toute évaluation (apprentissage et amélioration d'une part et redevabilité d'autre part) nous allons d'abord aborder les questions relatives à la gestion des ressources humaines et du bureau *stricto sensu* avant de porter un regard sur les activités mises en œuvre par le bureau UICN mauritanien.

7.2.1. Gestion du bureau et des ressources humaines

- Le climat de travail au sein du bureau est apparemment convenable mais en réalité des risques de frictions ou crises latentes existent et sont liées au manque de clarification des rôles et fonctions du staff et aux rémunérations du personnel, toute catégorie confondue. Un risque est perceptible du fait de la terminologie « Assistant » utilisé au sein du bureau en lieu et place de secrétaire ou de secrétaire administratif ou de direction alors que les appels à candidature indiquent l'embauche d'un (e) secrétaire, d'un (e) secrétaire de direction. Des risques de friction existent également dans le cadre de l'utilisation des véhicules affectés aux projets ou composantes. Ces véhicules sont affectés au bureau et/ou aux projets ou composantes. Or dans la pratique, ce sont plutôt des véhicules affectés aux individus ou à leur famille, ce qui pose des problèmes sérieux dans tous les cas, et de tensions ouvertes surtout dans les cas où il y a deux personnes sur le même projet. Il nous a été signalé par exemple que des projets louent des véhicules pour des missions de terrain alors qu'un véhicule est acheté à ces fins.
- Il a été noté une forte centralisation ou concentration autour de la personne du Coordonnateur du bureau qui étoufferait les initiatives individuelles. Ce constat a été perceptible et exprimé par la quasi totalité du staff tout au long de notre mission. La centralisation / concentration dans la gestion des ressources humaines est un couteau à double tranchant qu'il faut manier avec précaution. Est-ce culturel ? Est-ce que cela est lié à une incapacité de dévolution du pouvoir ? Est-ce à cause de l'incapacité du staff d'assumer des responsabilités ? Il est urgent de repenser l'organisation de la distribution des responsabilités (y compris des mesures à prendre en cas de défaillance) pour donner aux responsables des projets ou des composantes (encore faudra-t-il qu'ils soient clairement identifiés / désignés) la responsabilité qui leur incombe. Le développement d'une stratégie de communication viendrait en appui à cette responsabilisation. La stratégie de communication en cours d'élaboration devrait par conséquent prévoir un aspect communication interne tout aussi importante que la communication vers l'extérieur et des réunions internes régulières et au besoin une retraite annuelle. Ce ne sont certes pas des panacées mais ces rencontres peuvent contribuer à la création d'un climat de travail plus favorable.
- Les réunions du personnel (staff meeting) ne se tiennent pas régulièrement tous les mardis comme prévues. L'avant dernière réunion a eu lieu le 15 octobre 2002 et la dernière, à laquelle nous avons assisté, le 19 novembre 2002. Aucune réunion technique inter ou intra projet ou composante n'est organisée ce qui explique la durée des réunions du personnel au cours desquels se font des compte rendus d'activités prévues ou réalisées.
- Les cadres des projets ont souhaité une présence plus régulière du Coordonnateur du bureau UICN Mauritanie et de l'assistant technique principal du PND sur le terrain pour des missions de coordination et de supervision ou de suivi. Les présences constatées sont surtout celles dans le cadre de la visite d'une autorité administrative, d'une mission d'évaluation ou autres mais rarement pour une supervision ou un suivi. Une vérification de l'effectivité de ces propos à travers les frais de missions confirme ces états de fait. Il faut noter que cette remarque avait déjà été faite par la mission de supervision de la composante mauritanienne du programme régional zones humides, phase IV, en février/mars 2002 (cf. Rapport en annexe E).
- **Un rappel fondamental** : Il est formellement interdit de fumer **dans les locaux de l'UICN partout dans le monde**. Cet interdit n'est pas du tout respecté (à la limite « foulé au pied ») dans les locaux de l'UICN Mauritanie et il est fréquent de voir des assistants techniques et autres membres du staff, des visiteurs fumer dans les locaux au vu et au su de tout le monde et de façon régulière et même journalière malgré les autocollants

« Interdit de fumer » sur les portes et/ou murs. Il est impératif de faire appliquer cet interdit en rappelant aux contrevenants qu'il s'agit là d'une **décision souveraine de l'UICN au niveau mondial**. L'histoire récente de l'incendie partielle du bureau de l'UICN Mauritanie due très probablement à un mégot de cigarette mal éteint devrait inciter au strict respect de cet interdit.

- Un besoin urgent s'est fait sentir dès que celui qui jouait le rôle de chargé de programme a rejoint le Parc National du Diawling pour lequel il a été recruté en tant que conseiller technique national socio-économiste. Il est par conséquent urgent que le bureau recrute un chargé de programme dont le rôle serait, entre autres, le développement de concept et de projets, le fundraising. Toutes les activités du programme UICN Mauritanie sont une des composantes du programme régional « Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest ».
- Relations bureau de liaison de l'UICN en Mauritanie et le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine d'Afrique de l'Ouest -PRCM : en dehors des projets du bureau de l'UICN Mauritanie, le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine d'Afrique de l'Ouest est logé dans les locaux du bureau de l'UICN Mauritanie. Ce programme conjoint est cofinancé par le WWF, la FIBA et l'UICN. Un climat latent de méfiance voire de défiance semble s'est-il progressivement installé entre le Coordonnateur bureau de liaison de l'UICN Mauritanie et le Coordinateur du PRCM ? Il est urgent que chacun des deux coordonnateurs s'en tiennent à leurs rôles et responsabilités définies pour la gestion du PRCM conformément aux TDR et au mandat fixé par l'UICN-BRAO. Rappelons que les deux Coordonnateurs dépendent administrativement du BRAO et que le Comité de Pilotage est l'instance d'orientation et de décision du PRCM.

7.2.2. Gestion des composantes du Programme UICN Mauritanie

7.2.2.1. Pertinence

Le programme de conservation des zones humides de Mauritanie s'inscrit dans le cadre du Plan de redressement économique et financier des efforts de développement durable de la Mauritanie et de la Stratégie nationale de conservation. Il s'inscrit aussi dans la politique nationale de lutte contre la pauvreté. Les activités de ce programme sont par conséquent en relation avec les besoins du pays et des populations ; ce qui explique leur pertinence. Et c'est cet état de fait qui expliquerait en partie le partenariat apparemment actif avec les acteurs opérant sur les mêmes terrains aux niveaux administratif, scientifique, associatif, coutumier etc.

La gestion quotidienne des projets soulève des difficultés et malentendus liées aux responsables des institutions étatiques et de l'UICN qu'il serait imprudent d'ignorer : la direction du PND qui déclare ne pas être suffisamment impliquée dans la gestion des activités et du budget, l'UICN qui ne sait pas comment est utilisée la contrepartie nationale et les recettes du parc ; la clarification nécessaire entre la Direction de la Marine Marchande et la Direction de l'Aménagement du Territoire sur le plan d'aménagement du littoral quant la gestion du Pan d'Aménagement du Littoral Mauritanien – PALM etc. Mais cela ne met nullement en cause la pertinence du programme.

7.2.2.2. Efficacité

Évaluer l'efficacité des activités mises en œuvre revient à évaluer leur adéquation aux objectifs du bureau et de l'UICN d'une manière générale, à la convention de financement signée avec les différents bailleurs de fonds.

L'objectif général du programme UICN Mauritanie est le renforcement des capacités des institutions nationales à conserver d'importants écosystèmes humides et à gérer les ressources naturelles d'une manière durable en coopération et en collaboration avec toutes les parties prenantes. Cette approche de gestion des ressources naturelles, de conservation, cadre parfaitement avec celle de l'UICN dont la vision est : « un monde juste qui valorise et conserve la nature ». Elle participe à l'atteinte des résultats stratégiques validés par le Congrès d'Amman d'octobre 2000. Elle n'est pas non plus en porte-à-faux avec la politique nationale de conservation de la nature de la Mauritanie, des stratégies nationales et des programmes prioritaires de l'Etat face à la réduction de la pauvreté et du développement du secteur social.

L'efficacité du Programme UICN Mauritanie souffre néanmoins de faiblesses plutôt graves liées à l'inexistence de planification opérationnelle et de cadre logique pour certaines composantes. Aucune composante du Programme Mauritanien ne dispose de planification opérationnelle annuelle encore appelée plan de travail annuel (PTA), encore moins individuel (sur quelle base se font les évaluations de performance ?) d'où la difficulté d'apprécier ce qui a été fait au vu de ce qui a été prévu (qui aurait dû être consigné par écrit). Nous avons été très surpris par l'absence de cet outil indispensable à la gestion. Seules les composantes Parc National du Diawling (PND) et Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PALM) disposent de cadre logique.

Recommandations : élaborer, dans le court terme, les cadres logiques et plans de travail annuel (PTA) détaillés c'est-à-dire avec un budget détaillé correspondant à chaque activité d'où découlerait des plans de travail annuel individuel, par cadre (staff) des projets. Ces PTA ont l'avantage de permettre aux partenaires d'avoir un planning des activités à mener et de faire leur programme en conséquence, de suivre la mise en œuvre des activités, d'apprécier les produits attendus. Ils serviront de base aux rapports d'avancement et permettront au Coordonnateur du bureau de l'UICN de faire son planning de supervision ou visite des projets. Ils permettent aussi de faire des demandes de décaissement ou de transfert de fond en conséquence.

7.2.2.3. Efficience

L'analyse de l'efficience se penche sur le rapport entre l'utilisation des ressources et les résultats, c'est-à-dire l'impact du projet ou du programme par rapport à son coût.

En l'absence de plans de travail annuel, il est aussi difficile d'apprécier l'efficience du programme mauritanien. Nous avons pu obtenir les taux de consommations des budgets (fin octobre 2002) par composante qui sont les suivantes :

- FST : 21,69 %
- GREZOH : 37,35 %
- PALM : 31,05 %
- PND : 54,51 %
- Mulet DGIS : 42,32 %
- Mulet FIBA : 58,66 %

Mais en l'absence de plans de travail annuel, il n'est pas possible de procéder à une appréciation objective. Ces taux ne sont basés que sur le budget annuel alloué à chaque composante sans une possibilité de comparaison avec un plan de travail. Le suivi budgétaire devrait aussi être facilité par l'existence de ce plan de travail. Le budget est-il utilisé de manière efficace, efficiente ?

Les financements autres que ceux des Pays Bas : le bureau de l'UICN Mauritanie bénéficie d'autres sources de financement autres que celle des Pays Bas, en l'occurrence celles

provenant de la FIBA, du FFEM et la contrepartie nationale (pas directement versé à l'UICN mais dont l'utilisation devait être transparente : quelles sont les activités financées par cette contrepartie ? La réponse à cette question pourrait éviter la duplication dans les affectations des fonds aux activités. Pour ce faire, la planification opérationnelle est un impératif. Mais en l'absence de plan de travail détaillé, il est difficile de suivre convenablement la mise en œuvre des activités financées par l'une ou l'autre des sources de financements.

Recommandations : veiller à la transparence dans la gestion de ces fonds afin d'éviter des duplications dans la prise en charge des activités. Une clarification des affectations de ces fonds est nécessaire.

Un autre problème qui porte atteinte à l'efficacité du programme UICN Mauritanie est la confusion relativement aux termes de référence du staff en général et de ceux des composantes en particulier. On y note un bicéphalisme et une absence de travail en équipe qui bénéficierait à la mise en œuvre des activités. Nous avons noté que des clarifications sont impératives surtout dans la composante « conservation et utilisation durable du mulot » et d'une moindre mesure dans celle du Parc National du Diawling au moment où le chargé de programme socio-économiste encore dénommé dans certains documents Conseiller technique socio-économiste vient de rejoindre les locaux du PND.

Recommandations :

- Elaboration des plans de travail annuel (Idem pour l'efficacité)
- Revoir les TDR en fonction des rapports de formulation et des conventions signées afin d'éviter le bicéphalisme remarqué dans certains projets et qui peut être préjudiciable à la mise en œuvre des activités des projets. Les assistants techniques ou conseillers techniques viennent en appui aux chefs des projets et ne sauraient en aucun cas être confondu à ces derniers.

7.2.2.4. Impacts

Nous n'avons pas pu quantifier la proportion de la population qui a bénéficié d'une amélioration de leurs conditions de vie grâce à l'UICN. Cependant, les personnes que nous avons rencontrées lors de notre mission ont signalé une amélioration des conditions de vie des populations grâce aux projets de l'UICN. Les activités de l'UICN dans le Parc National du Diawling, le projet de conservation et d'utilisation durable du mulot ont été particulièrement cités pour montrer une amélioration des conditions de vie des populations. Les rapports d'activités des différentes composantes, les rapports de missions de l'UICN mettent le focus sur l'amélioration des conditions de vie de la population. Il serait tout de même indiqué de procéder à une étude plus approfondie afin de mieux appréhender l'impact réel des projets de l'UICN sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Nonobstant ces remarques, les activités de l'UICN en Mauritanie ont des impacts indéniables.

7.2.2.4.1. Impacts écologiques

Parmi les impacts écologiques des activités de l'UICN en Mauritanie, la restauration des écosystèmes du bas delta de fleuve Sénégal autour du Parc National du Diawling occupe une place importante. Elle contribue à la survie de la biodiversité et des sociétés locales qui dépendent des ressources naturelles de la zone. Les conséquences de cette restauration pour le milieu physique et l'économie du pays expliquent l'attention nationale et internationale. Le système hydrologique particulier installé par l'UICN a aussi des impacts positifs sur des ressources qu'utilisent les populations comme le sporobolus, le poisson, le nénuphar et sur l'activité maraîchère. Il est à noter aussi la régénération de certaines espèces dont l'acacia tortilis sur quelques dunes avec la recharge des nappes grâce à la

remise en eau. La connaissance écologique grâce aux différentes études permettent de mieux comprendre la complexité des écosystèmes du Parc National du Diawling et de ses alentours. Elles sont aussi essentielles pour la gestion des ouvrages hydrauliques installés grâce à la composante et aident à la pérennisation et à l'optimisation de la conservation et de l'exploitation des ressources de la zone.

L'assistance apportée par la composante aux directions des parcs (PND et PNBA) permet de partager la notion de l'intégration de la conservation des écosystèmes et du développement durable et contribue conséquemment à trouver des solutions au statut des zones périphériques de ces aires protégées. Ces impacts positifs ne peuvent néanmoins pas occulter quelques problèmes écologiques :

- la nécessité d'une meilleure connaissance de l'écologie et de la biologie de certaines espèces clés comme le mullet. Le projet conservation et utilisation durable du mullet œuvre dans ce sens depuis peu ;
- Invasion des espèces nuisibles (salvinia, thypha etc.) : la lutte biologique menée depuis peu dans le cadre de la lutte contre la salvinia donne pour le moment des résultats probants et se fait dans un cadre sous régionale dans la mesure où ce phénomène concerne toutes les plaines inondables du fleuve Sénégal. Il va falloir faire quelque chose d'envergure pour la présence du thypha et même pour l'avancée du prosopis dans les bassins

Il est à noter aussi un risque lié à des difficultés de gestion des ouvrages dont l'UICN n'a pas la totale maîtrise

7.2.2.4.2. Impacts dans la lutte contre la pauvreté

L'un des objectifs du programme UICN Mauritanie est la lutte contre la pauvreté. Nous n'avons pas pu quantifier la proportion de la population qui a bénéficié d'une amélioration de leurs conditions de vie grâce à l'UICN. Les activités menées par le programme peuvent se résumer en ces termes :

- maintenir l'Homme vivant dans son écosystème : gestion de l'eau pratiquée au PND a entraîné une augmentation de la croissance du poissons et le retour des *Sporobolus Robustus* et, par conséquent la reprise de la confection des nattes ; disponibilité de pâturage aérien pour les éleveurs ;
- donner une valeur économique à la biodiversité ;
- développer des activités génératrices de revenus : promotion des cultures maraîchères qui a contribué à augmenter les revenus des populations ; augmentation aussi des revenus des femmes
- développer le volet micro crédit.

Il va s'en dire que ces activités ont contribué entre autres à :

- une amélioration de l'autosuffisance alimentaire ;
- une amélioration du pouvoir d'achat des femmes ;
- une amélioration de la nutrition (plus de légumes grâce aux maraîchages).

Mais la mise en œuvre du volet micro crédit et surtout la contrepartie environnementale pose problèmes : les bénéficiaires s'engagent à entreprendre des action de protection de l'environnement, d'assainissement et de lutte contre l'insalubrité. Mais en l'absence de stratégie de suivi de la contrepartie environnementale, de rapport de suivi du comité de suivi de ce volet, il est à craindre que l'aspect environnement (contrepartie environnementale) soit

mis de côté. Ce problème avait été relevé par la mission de supervision du mois de février/mars 2002.

7.2.2.4.3. Impacts sociaux

L'un des plus grands impacts du programme est d'avoir contribué au renforcement des capacités des structures administratives (techniciens des parcs entre autres) en charge de la gestion des aires protégées, des membres du Groupe informel composé en particulier de chercheurs (GREZOH) et du Réseau Mauritanien de Planification Côtière (RMPC). Véhicules de sensibilisation et de mobilisation d'autres acteurs en l'occurrence les décideurs politiques mais aussi les représentants des populations, ces réseaux jouent un grand rôle dans la mise en œuvre du programme de l'UICN en Mauritanie.

En ciblant le renforcement des capacités des femmes, le programme, et plus spécifiquement la composante conservation et utilisation durable du mullet, a aussi permis de changer la composition des structures locales pour y inclure les femmes.

Le programme UICN Mauritanie a permis la prise en compte des connaissances traditionnelles dans la gestion et la conservation des ressources naturelles.

Les résultats intéressants auxquels l'UICN est parvenue est le développement d'institutions publiques et privées spécialisées, la sensibilisation des populations dans la conservation des espèces et l'implication des communautés résidentes dans la gestion des écosystèmes.

Il ne demeure pas moins vrai que des efforts restent à faire notamment dans la connaissances des aspects socio-économiques (et institutionnels) dans le PND, dans la gestion intégrée du tourisme dans les parcs (l'insuffisance dans le statut du parc et dans sa délimitation ne permettent pas de tirer profit des intérêts que le parc génère), dans le renforcement et la stabilisation du personnel propre au PND (fréquents départs des contractuels). Un problème sérieux auquel il convient de trouver une solution est l'arrivée de plus en plus nombreuse de commerçants auprès desquels les Imraguens ont tendance à s'endetter sans que leur niveau de vie ne s'améliorent. Cet état de fait risque de compromettre les acquis du projet Mulet au niveau des coopératives qui tente tout de même de renforcer l'organisation communautaire à travers les coopératives et le développement des activités génératrices de revenus. Ces activités peuvent-elles donner une indépendance financière et une autonomie relative aux Imraguens ?

La Commission Consultative sur le Mulet a tout récemment pris des mesures de précaution dans le cadre de l'exploitation et de l'aménagement de la pêche du Mulet (cf. annexe F). Il est vrai qu'un repos biologique d'un mois entre les mois de janvier et de mars est prévu mais il va falloir que cette commission statue davantage sur la gestion traditionnelle des espèces de mugilidés ainsi que sur l'amélioration des conditions de vie des populations qui en dépendent.

7.2.2.4.4. Impacts institutionnels

Sur le plan institutionnel, le programme UICN Mauritanie a permis la réalisation d'une alliance stratégique avec des structures étatiques comme la Marine marchande, la direction des parcs nationaux, avec l'université etc... L'engagement des institutions et des experts nationaux est comme un ferment, gage (toute proportion gardée) de succès et de l'impact positif des activités menées par l'UICN. La création d'une synergie entre organisations venant de différents secteurs, comme dans le cadre du Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PALM), est parfois délicate. Le PALM a réussi à réunir les principaux acteurs et décideurs sur les ressources du littoral même si la synergie ou une planification intégrée ne soit pas encore assurée. Le projet de recherche sur la conservation et l'utilisation durable du

Mulet cherche aussi à regrouper les différents intérêts dans le littoral mauritanien autour de l'importance de cette espèce tant sur le plan écologique, économique que culturel. Dans le même temps, des conflits à caractères personnels ont failli porter un coup fatal à certaines activités du PND. Il est à espérer qu'avec la nomination d'un nouveau directeur du PND, la communication soit meilleure.

L'organisation de la gestion du PND souffre encore de quelques insuffisances qu'il convient de clarifier : définition claire des rôles du conseiller technique principal, du conseiller technique national socio-économiste. La mémoire institutionnelle fait défaut au PND d'où la nécessité d'une capitalisation des expériences et connaissances acquises.

Un point qui mérite une attention toute particulière est la meilleure intégration de la convention FFEM à celle de l'UICN afin de valoriser davantage l'intervention globale. Pour l'instant, il est à craindre un manque de connexion des activités prévues dans le cadre du FFEM par rapport à celles de l'UICN. Or plusieurs activités prévues dans le cadre du FFEM (la régénération des écosystèmes, les études scientifiques : zonage, topographie, échelles limnographiques, études réseau Piézomètre) sont susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des activités de la convention UICN par exemple la révision en cours du plan de gestion du PND surtout les aspects liés à l'hydrologies, la gestion des ouvrages d'alimentation des bassins etc.

7.2.2.5. Durabilité

Dans un projet de conservation et de développement, la durabilité s'établit quand les activités sont basées sur les priorités des populations, sur des techniques adaptées et sur le savoir traditionnel. Il s'établit aussi lorsque l'organisme de mise en œuvre des activités du projet a clairement une politique de sortie qui fera que les activités du projet vont se perpétuer ou perdurer à sa fin, au départ de la structure de mise en œuvre.

L'approche de l'UICN en Mauritanie concerne l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, l'accès équitable à ces ressources. Des éléments importants dans la mise en œuvre de cette approche impliquent, entre autres, la gestion participative des ressources naturelles, l'intégration / articulation de la conservation et du développement durable.

Les différents renforcements des capacités des institutions étatiques, des experts, des structures non gouvernementales participent de la politique de sortie de l'UICN même si celle-ci n'est pas clairement établie. Il importe néanmoins d'encourager la capitalisation des expériences de gestion participative, de co-gestion, la capitalisation des expériences afin de valoriser les différents acquis et de fournir des éléments de poursuite des activités de conservation et d'utilisation durable une fois que le projet prendrait fin.

7.3. Revue de la fonction de développement (perspectives) : quelles initiatives nouvelles ?

Des efforts sont faits en vue de la rédaction de nouveaux concepts et de nouveaux documents de projet. Les bailleurs de fonds sont aussi de plus en plus impliqués dans les activités de l'UICN en Mauritanie. Ceci constitue un point positif qu'il faut maintenir et entretenir. Il serait néanmoins indiqué de chercher à mieux connaître les politiques de ses bailleurs de fonds et de rédiger des concepts et documents de projets qui se basent sur les documents d'orientation politique nationale (plan quinquennal, plan d'action environnementale ou autre). Il est vrai que des concepts de projets ont été soumis à la commission d'approbation des projets (IPAC), le tout récent est le projet de création d'une aire protégée au Guelb Er Richat. Mais, il est tout aussi vrai qu'un effort reste à faire si l'on veut voir le bureau de liaison de l'UICN Mauritanie devenir un bureau national. Il est à craindre que l'absence de chargé de programme ne porte un frein au développement de

nouveaux concepts. Un travail reste à faire pour déterminer les zones d'intervention plausibles et les thèmes porteurs (continuité dans la gestion des zones humides ou recherche d'autres niches ?) qui soit en même temps d'un intérêt pour le développement durable de la Mauritanie et pour les partenaires au développement.

Il est urgent de se tourner vers l'hinterland car toutes les activités de l'UICN sont concentrées sur le littoral où vivent plus de la moitié de la population.

ANNEXES

- A. Termes de référence de l'évaluation
- B. Matrice méthodologique de l'évaluation
- C. Protocole d'entretien
- D. Termes de référence du Chargé de PRCM
- E. Mission de supervision – composante mauritanienne de la phase IV du programme régional zones humides (Biguy Lamizana, Madiodio Niasse)
- F. Recommandations Commission Consultative sur le Mulet
- G. Rapport de mission de Jean-Marc Garreau
- H. Proposition de stratégie de communication
- I. Calendrier de la mission
- J. Liste de personnes rencontrées
- K. Liste de documents consultés

Annexe A.

Termes de référence de la mission d'évaluation interne

1. Contexte

La première revue externe des programmes de l'UICN en 1993 a mis en exergue l'importance de l'évaluation qui permet d'apprécier la performance et la durabilité d'une Institution, d'un programme ou projet. « Les évaluations représentent une responsabilité essentielle des dirigeants de l'UICN aux niveaux des projets, des programmes, de la direction et de la gouvernance ». Bien que fournissant des informations relatives à la performance, informations nécessaires au gestionnaire du programme, au Directeur national, au Directeur Régional, au Directeur Général, aux Commissions et au Conseil, les évaluations font partie de la retro information, de l'apprentissage et du processus de changement permanents nécessaires aux organisations modernes.

L'UICN a conscience des effets positifs de l'évaluation et encourage ces représentations, secrétariats et projets/programmes à faire cet exercice. La récente revue stratégique de l'UICN Afrique de l'Ouest a permis de revoir le Programme Ouest Africain et rappelé l'importance de l'évaluation pour l'UICN. Dans la même foulée et plus précisément lors de la réunion de coordination du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest tenue à Ouagadougou en janvier 02, un programme d'évaluation des bureaux nationaux (cf. annexe) a été établi pour la période 2002 – 2004. Les présentes évaluations internes des bureaux nationaux du Burkina, de la Mauritanie, de la Mauritanie et du Niger se situent dans ce cadre.

2. Objectifs de l'évaluation interne

Les objectifs généraux de l'évaluation sont contenus dans la politique d'évaluation de l'UICN, adoptée par le Conseil en octobre 2001. L'évaluation qu'elle soit interne ou externe, vise deux objectifs fondamentaux :

l'apprentissage et l'amélioration et,
la responsabilité.

Les objectifs de l'évaluation interne des bureaux de l'UICN du Burkina, de la Mauritanie, de la Mauritanie et du Niger peuvent se résumer comme suit :

Revue de la fonction de représentation des bureaux concernés (problèmes/difficultés, avancée possible, etc.) ;
Revue de la gestion du bureau (gestion des ressources humaines, gestion des programmes etc.) ;
Revue de la fonction de développement (perspectives) : quelle initiative nouvelle.

Les objectifs spécifiques assignés à l'évaluation interne des bureaux sus nommés se présentent comme suit :

évaluer l'efficacité et l'efficience des activités mises en œuvre ;

répertorier, analyser et évaluer les résultats atteints et leurs impacts sur le milieu et sur la situation socio-économique des populations bénéficiaires ;

-
- ✓ déterminer la pertinence des actions, en relation avec les besoins des pays concernés, et des bénéficiaires en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ;
 - ✓ identifier les leçons apprises des projets, ainsi que les domaines et les activités spécifiques qui pourraient faire l'objet d'une capitalisation par les bénéficiaires, les acteurs et les partenaires.

Pour ce faire, il faudra :

- faire un examen approfondi de la liste ABC des trois dernières années afin d'en apprécier l'évolution ;
- mettre en exergue les points positifs de la gestion des projets, de relever les points négatifs ou faibles afin de faire des propositions dans le cadre de leurs améliorations ;
- d'apprécier les relations avec les membres et les partenaires au développement.

Cette évaluation permettra aussi d'apprécier les effets et/ou impacts des formations en S&E (élaboration de cadre logique, rédaction des rapports d'avancement des projets en direction des partenaires au développement) dispensées l'an dernier et auxquelles plusieurs cadres ont participé

3. Tâches des évaluateurs

Les tâches spécifiques de la mission d'évaluation interne sont les suivantes :

- ✓ analyser les documents de base (document de projet, plans de travail ; liste ABC et convention de financement) et surtout les différents rapports de progrès produits les deux dernières années ;
- ✓ évaluer le niveau d'exécution des activités par rapport à la programmation initiale, leur efficacité et leur adéquation avec les objectifs et les résultats attendus des projets mis en œuvre ;
- ✓ discuter avec les partenaires (services de l'Etat, autorités locales, autres intervenants), les membres, les acteurs et les populations bénéficiaires (y compris les femmes et les organisations de base) sur l'approche des projets mis en œuvre (partenariat, renforcement de capacités, responsabilisation de la population), ainsi que sur le degré d'application des directives inscrites dans les conventions de financement ;
- ✓ évaluer l'efficacité des programmes de travail élaborés pour réaliser les objectifs des projets, en tenant compte de l'évolution des contraintes sociales et politiques propres aux zones d'intervention des projets ;
- ✓ évaluer et apprécier le **degré d'appropriation** des activités des projets et le **niveau d'implication des populations** à l'exécution des projets d'une manière générale ;
- ✓ rédiger un rapport final d'évaluation interne par bureau et un rapport synthèse des différents rapports des bureaux à la fin des évaluations (décembre 02), rapport mettant en exergue les leçons apprises.

4. Approche méthodologique

4.1. Collecte des données

La méthodologie de collecte des informations et des données requises pour l'évaluation devra être complétée et finalisée par l'équipe en charge de la mission d'évaluation, sur la base de son expérience en la matière. Dans tous les cas, elle devrait comporter trois étapes au moins :

- ✓ la collecte et l'exploitation de la documentation disponible sur le bureau y compris les projets et programme mis en œuvre (document de projet, convention de financement, divers rapports de progrès, plans de travail, comptes rendus des sessions de formation ou des visites d'échanges) ;
- ✓ l'entretien (avec ou sans questionnaires préétablis) le staff de l'UICN, les partenaires au développement, les populations bénéficiaires, les autorités locales, les partenaires au projet (services de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature, et du Développement Rural, ONGs et autres projets intervenant dans les zones d'intervention...);
- ✓ la visite des principales réalisations de quelques projets sur le terrain dans la mesure du possible.

4.2. Composition de l'équipe

L'équipe des évaluateurs sera composée de deux (02) personnes : le responsable du S&E (chef d'équipe), et un cadre de l'UICN ou un cadre d'un membre de l'UICN ou d'un consultant. Cette option est dictée par le fait que l'un des objectifs de l'évaluation tels que définis dans la politique d'évaluation de l'UICN est l'apprentissage et l'amélioration. En s'impliquant dans la pratique de l'évaluation, le staff de l'UICN, les membres comprendront que l'évaluation est :

- un outil d'apprentissage qui augmente le niveau de nos connaissances en ce qui concerne les meilleures pratiques,
- un outil pour rendre les projets, les programmes et les unités organisationnelles plus efficaces et qui crée un environnement qui engage le personnel et ses partenaires à apprendre comment améliorer le travail de l'UICN.

Bureaux	Chef d'équipe	Membres de l'équipe
Burkina Faso	M&E	
Mauritanie	M&E	Aliou Faye¹
Mauritanie	M&E	Cadre de l'UICN ou membre SNL ²
Niger	M&E	Consultant

Un staff de l'UICN accompagnera la mission en cas de visite sur le terrain. Dans tous les cas, l'équipe bénéficiera de l'assistance de l'UICN à tous les niveaux, y compris la fourniture de la logistique de travail nécessaire.

4.3. Calendrier / Chronogramme

Le second semestre a été retenu dans le planning initial pour les évaluations internes des bureaux concernés à l'exception de celui du Burkina (période initiale = 1^{er} semestre). Des discussions avec les différents responsables des bureaux concernés, il ressort que la période adéquate est celle qui va de septembre au mois de novembre ; le mois de décembre

¹ M. Faye a déjà donné son accord de principe

² Discussions en cours avec l'UICN Sénégal

devant être consacré pour rédiger un rapport synthèse des différentes évaluations et mettre en exergue les leçons apprises.

Bureaux	Période
Burkina Faso	10 au 17 septembre
Mauritanie	19 au 26 novembre
Mauritanie	22 au 27 octobre
Niger	À déterminer

6. Budget

Les dépenses relatives à la mission d'évaluation seront prises en charge par le budget M&E. Il se résume en frais de mission (per diem), frais de consultant, billets d'avion.

Annexe B.

Matrice méthodologique de l'évaluation

EVALUATION INTERNE DU BUREAU DE LA MAURITANIE				
Thème	Questions clés	Questions détaillées	Indicateurs	Sources de données
Pertinence	Comment le bureau répond-il aux besoins de la Mauritanie ?	Le bureau prend-il en compte la politique générale de développement rural du pays ? Comment s'insère-t-il dans le cadre stratégique national (PNAE, Prog. Nat. de Lutte contre la Désertification, contre la pauvreté ?		Politiques nationales. Entretiens. Documentation des différents projets.
	Comment le bureau répond-il aux besoins des bénéficiaires en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ?			Entretiens. Visites aux réalisations sur le terrain.
	A quel degré les projets du bureau contribuent-ils à l'orientation stratégique de l'UICN ?			Plan stratégique de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest.
Efficacité	A quel degré les projets mis en œuvre atteignent-ils ses objectifs et les résultats escomptés ? (Pour plus de détail sur cette question, voir le cadre logique avec les résultats escomptés,		Degré de participation dans la formulation ? Reconnaissance juridique officielle ?	Cadre logique des différents projets. Documentation des projets. Visites terrain. Entretiens.

	les indicateurs et les résultats obtenus.)	Quels sont les points forts et les points faibles des différentes composantes du Programme de « Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest » mis en œuvre en Mauritanie ?	Taux de restauration dans le Diawling ? Renforcement des capacités de gestion du Mulet ? Revalorisation des modes d'exploitation traditionnelle du Mulet ? Appui à l'université ?	Visites. Entretiens.
		Comment les projets ou composantes ont-ils renforcé les capacités : des populations ? des services techniques ? des ONG ? autres ?		Entretiens.
	Les projets ont-ils bien pratiqué une gestion participative adaptative ?	Quelles leçons les projets ont-ils tirées des multiples phases précédentes ? Y a-t-il évidence d'une gestion adaptative (auto-évaluations ; système de suivi, monitoring et décisions basées sur l'apport des informations en continu) ?		Documentation du projet et de ses phases précédentes. Entretiens.
Efficienc e	A quel degré les projets utilisent-ils leurs ressources de manière rentable ?		Rapport coût / résultat.	Convention de financement. Rapports financiers. Visites réalisations. Observations.
Impact	Quel est l'impact des projets sur la biodiversité et le milieu naturel ?	Les ressources naturelles sont-elles gérées de façon plus équilibrée ? Quel est l'état actuel des ressources naturelles par rapport au passé ?	Dégradation des ressources arrêtée sur au moins 80% de la superficie ?	Visites terrain. Entretiens. Documentation.

	Quel est l'impact des projets sur la situation socio-économique et les populations bénéficiaires ?	Quels sont des résultats des filières au profit des femmes ? Quels sont les résultats de transformation des ressources naturelles et leur commercialisation ? Les populations ont-elles vécu une amélioration dans leur situation économique et/ou leur qualité de vie grâce au projet ?		Idem.
	Y a-t-il des impacts inattendus ?			Entretiens.
Durabilité	L'approche des projets a-t-elle favorisé la durabilité des résultats ?	Quelles sont les stratégies à long terme vis-à-vis la surexploitation des ressources naturelles ? Y a-t-il une participation équitable des femmes dans les différentes structures de gestion ? Quelle était la participation des différents groupes dans l'élaboration des plans de gestion ou d'aménagement et d'autres activités des projets ? Quelle est la qualité des partenariats des projets ? Y a-t-il des effets multiplicateurs de certaines initiatives locales ?		Visites terrain. Entretiens. Documentation.
	Lesquels des résultats pourraient faire l'objet d'une capitalisation par les bénéficiaires ?			Entretiens bénéficiaires.
	Lesquels des résultats pourraient faire l'objet d'une capitalisation par les partenaires ?			Entretiens partenaires.
Leçons	Quelles sont les leçons que l'on peut tirer de la mise en œuvre des projets ?			Entretiens

Annexe C.

Protocole d'entretien de la mission d'évaluation interne du bureau de liaison de la Mauritanie

Equipe d'évaluation : M. François-Corneille Kêdowidé, Facilitateur Suivi / Evaluation UICN - BRAO

Introduction

L'UICN entreprend les évaluations pour deux raisons principales :

- L'UICN est responsable devant ses membres, ses partenaires et ses donateurs quant au bon fonctionnement de ses projets. Le processus d'une évaluation externe s'inscrit dans l'engagement de l'UICN à favoriser la transparence et la responsabilité.
- Une évaluation présente une occasion pour l'UICN et ses partenaires d'apprendre, de manière créative, comment améliorer son travail et comment rendre ses projets et ses programmes plus efficaces. Une évaluation permet de comprendre pourquoi les activités réussissent et pourquoi elles échouent.

Le but c'est donc d'augmenter nos connaissances en ce qui concerne les meilleures pratiques en matière de conservation et développement.

Pour réussir cette évaluation, nous vous prions de nous parler avec la plus grande franchise et nous vous garantissons une discrétion totale en ce qui concerne cet entretien. Par ailleurs, rassurez-vous, les sources des informations récoltées pendant cette mission, et particulièrement cet entretien, resteront strictement anonymes.

Objectifs de l'évaluation finale

L'objectif général de cette évaluation est d'apprécier l'impact sur les plans environnemental, socio-économique et institutionnel de la mise en œuvre de la Composante Mauritanie du Projet Régional Zones Humides encore appelé Programme de « **Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest** ».

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

1. Pertinence : déterminer la pertinence des actions des différents projets, en relation avec les besoins de la Mauritanie, et des bénéficiaires en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.
2. Efficacité : évaluer l'efficacité des activités mises en œuvre et leur adéquation aux objectifs des projets et aux conventions de financement.
3. Efficiences : estimer le degré auquel les projets ont utilisé ses ressources de manière rentable.
4. Impact : répertorier, analyser et évaluer les résultats atteints et leurs impacts sur le milieu et sur la situation socio-économique des populations bénéficiaires.
5. Durabilité : identifier les domaines et les activités spécifiques qui pourraient faire l'objet d'une capitalisation par les bénéficiaires, les acteurs et les partenaires.

La méthodologie de collecte des informations et des données requises pour l'évaluation comportera quatre étapes :

-
- ✓ l'exploitation de la documentation disponible sur les différents projets ;
 - ✓ l'entretien avec le staff, les membres, les partenaires des différents projets (Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural, Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques ...)
 - ✓ deux débriefings pour solliciter les réactions du Coordonnateur de l'UICN, puis de tout le staff de l'UICN y compris le Coordonnateur, tous concernées par la restitution des premières conclusions de l'évaluation.

Cet entretien représente donc une étape clé pour mieux comprendre ce qui s'est passé en Mauritanie depuis la mise en œuvre de la phase IV du Projet Régional Zones Humides ou programme de « Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des zones humides de l'Afrique de l'Ouest ».

Nous vous proposons d'organiser nos discussions autour des questions suivantes, mais nous sommes ouverts également à d'éventuelles suggestions de votre part pour structurer nos discussions.

Nous sommes fort conscients que votre temps est précieux et nous vous remercions vivement d'avoir partagé avec nous vos observations.

Questions clés : Série 1

Perspective large -

1. Que pouvez-vous nous dire sur le bureau et les projets mis en œuvre par le bureau ?
 2. Selon vous, quel est le succès le plus important du bureau ou du projet que vous connaissez le mieux (s'il y en a) ?
 3. Voulez-vous citer d'autres réalisations importantes ?
 4. Avez-vous constaté des faiblesses dans la mise en œuvre des projets ?
 5. Quels sont les domaines qui ont encore besoin d'un appui ?
 6. Est-ce que les projets a bien ciblé les priorités de la Mauritanie, de la zone d'intervention et des bénéficiaires ?
 7. Son approche est-elle adaptée aux réalités des bénéficiaires et des partenaires ?
 8. Y a-t-il des réalisations ou des activités qui ont une bonne probabilité de perdurer une fois que les projets seront terminés ?
- Voulez-vous nous parler des leçons que l'on peut tirer des projets mis en œuvre par le bureau ?
 - Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez ajouter ?

Questions clés : Série 2

Partenaires techniques : Services techniques de l'Etat et ONG locale

2. Pouvez-vous nous décrire l'historique et le fonctionnement de votre partenariat avec l'UICN, avec les projets mis en œuvre par l'UICN en Mauritanie ?
3. Qu'est-ce que les projets vous ont apporté ?
4. Quel a été votre apport aux projets ?
5. Sur le plan global, quel est le succès à votre avis le plus important des projets ou du projet que vous connaissez le mieux (s'il y en a) ?
6. Voulez-vous citer d'autres réalisations importantes ?
7. Avez-vous constaté des faiblesses dans la mise en œuvre des projets de l'UICN ?
8. Est-ce que les projets ont bien ciblé les priorités de la Mauritanie, de la zone d'intervention et des bénéficiaires ?
9. Son approche est-elle adaptée aux réalités des bénéficiaires et des partenaires ?
10. Y a-t-il des réalisations ou des activités qui ont une bonne probabilité de perdurer une fois que les projets seront terminés ?
 - Voulez-vous nous parler des leçons que l'on peut tirer des projets mis en œuvre par le bureau de la Mauritanie ?
 - Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez ajouter ?

Questions clés : Série 3

Populations bénéficiaires

1. Pouvez-vous nous décrire l'historique de votre partenariat avec les ou le projets ?
2. Parlez-nous de l'environnement avant et après votre collaboration avec l'UICN.
3. Qu'est-ce que les ou le projets vous ont ou a apporté ?
4. Qu'est-ce qui ne vous a pas donné satisfaction dans l'exécution du ou des projets ? ou quels sont vos points de désaccord avec les projets et l'UICN ?
5. Qu'est-ce qui va rester de tout cela même après le ou les projets ?

-
- Voulez-vous nous parler des leçons que l'on peut tirer des projets mis en œuvre par l'UICN en Mauritanie ?
 - Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez ajouter ?

Questions pour mémoire

1. Quelle est la spécificité du bureau de la Mauritanie ou des projets mis en œuvre par ce bureau ?
2. Quel a été votre degré d'implication dans l'exécution des projets de l'UICN Mauritanie ?
3. Quelles sont les activités que vous avez eues à mener dans le cadre du ou des projets ?
4. Quelles sont les activités auxquelles vous n'avez pas participées ?
5. Qu'avez-vous appris individuellement et collectivement ?
6. Qu'avez-vous gagné sur le plan de l'obtention des moyens d'existence ?
7. Qu'est-ce que le ou les projets auraient pu vous apporter ?
8. Quels sont les domaines qui ont encore besoin d'appui, surtout au niveau des populations ?

Annexe D.

Document de référence N° 1

Les Termes de Référence du Chargé de Programme Régional de la Biodiversité Côtière et Marine en l’Afrique de l’Ouest

UICN - Bureau Régional pour l’Afrique de l’Ouest
WWF - Bureau Régional pour l’Afrique de l’Ouest
FIBA - Fondation Internationale du Banc d’Arguin

Placé sous la supervision directe du Représentant Régional de l’UICN, le Chargé de Programme devra rendre compte de ses activités au Comité de pilotage où seront représentées les trois organisations (FIBA, WWF, UICN) et le coordinateur sous-régional du Réseau de planification Côtière. Le Chargé de Programme sera basé à Nouakchott, dans les locaux de l’UICN Mauritanie, et couvrira, sauf meilleur avis du comité de pilotage, les pays suivants : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée et Cap-Vert.

1. Responsabilités générales

Le chargé de programme s’occupera, en étroite collaboration avec les autres programmes régionaux et nationaux concernés, des tâches suivantes :

- Le développement et la coordination des initiatives en matière de planification côtière ou de gestion des ressources marines en Afrique de l’Ouest, sous forme d’un programme régional commun aux 3 organisations.
- L’élaboration de documents de projets et l’accompagnement technique et administratif de ces initiatives, en concertation avec les représentants des 3 organisations, le Réseau de Planification Côtière et les partenaires nationaux impliqués dans le programme.
- L’appui à la coordination du réseau régional de planification côtière, dont il aura à assurer le secrétariat, ainsi que des réseaux nationaux de planification côtière dans les pays concernés.
- Le suivi des dossiers pertinents de la Commission Sous-Régionale des Pêches -CSRП et l’appui à certaines démarches de cette commission en rapport avec l’utilisation durable des ressources halieutiques ouest africaines.
- Le renforcement des liens entre le programme régional côtier et marin et les autres programmes régionaux ouest africains, ainsi qu’avec les institutions régionales et internationales pertinentes.
- La recherche, avec l’appui des trois organisations, des financements afférents aux programmes et projets dont il aura la charge.

2. Responsabilités particulières :

De manière plus spécifique, et durant la première année du contrat, le Chargé de Programme devra réaliser les tâches suivantes :

Dans le cadre du réseau de planification côtière

- Assurer le secrétariat technique du réseau régional d'experts sur la planification côtière, et en appuyer le coordonnateur dans les tâches d'animation et de coordination ;
- Réaliser la mise à jour de la liste des membres du réseau, la compléter, la diffuser et assurer la qualité de la communication entre les membres ;
- Contribuer directement à la diffusion d'informations concernant le Programme sur le réseau ;
- Développer, de manière plus formelle que par le passé, un cadre d'échange avec le réseau de planification côtière Est africain, le SEACAM.

Dans le cadre des activités du Programme

- Participer activement à l'élaboration, l'exécution et au suivi des activités engagées dans le cadre du Programme ;
- Organiser les ateliers, visites d'échange, formations et autres activités en collaboration avec les organisations /institutions responsables de leur exécution et en concertation étroite avec le Comité de pilotage ;
- Élaborer les documents, contrats, protocoles ou conventions relatifs à ces activités et en assurer le suivi administratif ;
- Appuyer les initiatives régionales de conservation d'espèces particulières : tortues marines, raies et requins ;
- Développer des contacts spécifiques avec les autorités sénégalaises, guinéennes et capverdiennes compétentes pour évaluer les potentialités de création d'Aires Marines Protégées dans ces pays et définir de manière concertée les actions à mettre en œuvre dans ce sens ;
- Assurer la coordination avec la CSRP et avec les organisations régionales / internationales ainsi que les ONG intéressées par ce programme.

Dans la perspective du Congrès de Durban (Afrique du Sud)

- Développer des contacts avec la Commission Mondiale des Aires Protégées pour renforcer la représentation de la sous-région au niveau des membres, pour garantir une visibilité optimale du Programme lors du Congrès de Durban et pour échanger des informations ;
- Coordonner l'élaboration de la stratégie régionale sur les Aires Marines Protégées ;
- Faciliter la coordination entre les pays concernés pour une bonne préparation du Congrès de Durban.

Rapports

- Rédiger un rapport semestriel sur l'état d'avancement du Programme et le diffuser après l'avoir soumis au Comité de pilotage ;
- Rédiger un rapport annuel d'activité accompagnant le rapport financier.

Annexe E :

Mission de Supervision -- Composantes Mauritaniennes de la Phase IV du Programme Régional Zones Humides

Birguy Lamizana et Madiodio Niase

Date: Mars 1, 2002

1. Les rencontres tenues en février à Nouakchott des comités scientifique et de pilotage du Programme Régional Zone Humide Phase IV (PRZH-IV)³ ont été saisies comme opportunité pour entreprendre une mission de supervision de certaines des composantes mauritaniennes de ce projet. Les composantes suivantes ont été prises en compte dans la mission mais avec un degré variable d'intensité: (1) Réseau national d'experts en gestion des zones humides; (2) Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien; (3) Conservation et d'utilisation durable du mulet; (4) Parc National du Diawling. La mission a consacré plus de temps sur ce dernier volet.
2. Les activités proprement dites de supervision se sont déroulées les 12 et 13 février à Nouakchott et du 16 au 18 février sur le terrain dans la zone du Parc National du Diawling (PND). A Nouakchott, nous avons eu des rencontres avec des responsables du PND, de la Direction de la Marine Marchande (DMM) en charge du PALM, des responsables du projet Mulet, du GREZOH⁴, de la FLM et du Bureau de Liaison de l'UICN). Sur le terrain, nous avons visité différentes infrastructures dans le Parc et eu des rencontres avec des représentants de populations dans et autour du Parc. Nous avons eu aussi des réunions avec le staff de terrain du Parc de même qu'avec les représentants locaux de la FLM.
3. La méthodologie qu'on a essayé de suivre a consisté à mettre l'accent sur la mise en œuvre des activités prévues dans le document du PRZH-IV. Même si nous avons eu à faire des digressions dans un sens ou dans l'autre, nous avons continué à garder en tête les questions suivantes: Est-ce que ce qui a été prévu dans le document du projet est entrain d'être réalisé? Quels sont les difficultés qui sont apparues dans la mise en œuvre des activités prévues? Qu'est-ce qui peut être fait pour lever ou contourner ces obstacles identifiés?
4. Afin de rendre ce rapport utile, nous avons mis l'accent sur des questions non abordées dans le récent rapport annuel du PRZH-IV et lors des récentes réunions du comité scientifique et du comité de pilotage du programme. Dans les cas où nous abordons des aspects déjà discutés c'est parce nous pensons pouvoir faire des suggestions nouvelles. Pour ces raisons, nous faisons plus de place à ce qui devrait être fait et ce qui pourrait être amélioré qu'à ce qui est entrain d'être bien fait. On se référera donc au rapport annuel et aux compte rendus des réunions mentionnées plus haut pour complément d'information sur les performances du PRZH-IV.
5. En lisant ce rapport, il faudra aussi tenir compte du contexte particulier du retard dans le démarrage effectif des activités du PRZH-IV (janvier 2000 à décembre 2004). La mise en œuvre du programme a été différée de près d'une année en raison de la signature tardive du contrat avec la DGIS (juin 2000). Par conséquent, la réunion de lancement du programme a eu lieu en septembre 2000. Une avance de fonds de trois mois (janvier à mars 2000) a cependant permis de maintenir certaines activités pour éviter une rupture totale. On peut donc dire que les différentes composantes suivies sont à la fin de la première (ou non de la deuxième) année de mise en œuvre .

³ L'intitulé exact de ce programme est Programme de Renforcement des capacités Institutionnelles pour la gestion des Ressources des Zones Humides en Afrique de l'Ouest, Phase IV: Janvier 2000 - Décembre 2004, par la suite appelé ici Programme Régional Zones Humides - Phase IV ou PRZH-IV

⁴ Groupe de Recherche sur les Zones Humides (en Mauritanie)

1. ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'AMENAGEMENT DU LITTORAL MAURITANIEN (Volet PALM)

6. Pour la composante PALM, les activités prévues en phase IV du PRZH comprenaient entre autres: (a) la finalisation du Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien et l'élaboration des textes d'application pour la loi sur le littoral, et, (b) la mise en place de l'observatoire du littoral.

7. Concernant la finalisation du PALM et l'élaboration des instruments juridique de sa mise en œuvre , la logique du document du PRZH se fonde sur les acquis des phases antérieures (notamment de la Phase III du PRZH) au cours desquelles le processus d'élaboration du PALM était très avancé. La loi sur le littoral était en voie de finalisation lors de l'élaboration du document de projet PRZH-IV. En conséquence, la phase IV devrait être consacrée à l'élaboration de textes d'application..

Observatoire et SIG

8. La mise en place de l'observatoire est très avancée, grâce notamment à l'appui d'une consultante qui travaille avec la DMM depuis un an. Les locaux de l'observatoire sont en cours d'aménagement et d'équipement près de l'université. En tenant compte du démarrage tardif des activités de la composante et aussi des difficultés liées au changement d'ancrage institutionnel (de la DATAR⁵ à la DMM), les progrès réalisés jusqu'ici sont satisfaisants en ce qui concerne la mise en place d'un observatoire. On notera aussi que l'absence de moyens de déplacement gêne la collecte de données géoréférencées sur le terrain, ce que d'ailleurs la composante Mulet compense partiellement en partageant certaines des données collectées sur le littoral avec composante PALM.

Plan d'aménagement du littoral

9. Pour ce qui concerne la réalisation du Plan d'Aménagement du Littoral, il faut noter qu'avant le transfert en 2000 de la responsabilité de gestion du PALM de la DATAR à la DMM, cette dernière s'était déjà engagée dans une étude pour la réalisation d'un plan d'aménagement du littoral (1999-2000) aussi appelé Plan Directeur d'Aménagement du Littoral (PDALM). A la fin de la phase III du PALM, la DATAR avait elle aussi élaboré "une version assez complète et consensuelle du PALM"⁶

10. Lors du démarrage de la phase IV du PRZH, il existait donc deux processus parallèles d'élaboration d'un plan d'aménagement pour le littoral mauritanien: le PALM en phase de finalisation par la DATAR et le PDALM en début d'élaboration par la DMM. Après le transfert, la DMM se retrouvait avec la responsabilité de gérer les deux processus.

11. De l'avis de la DMM, les documents disponibles actuellement (y compris ceux conçus dans le cadre des phases précédentes du PALM) ne permettent pas de faire une loi crédible sur le littoral ou un document final de PALM.. Après le transfert, la DMM a donc pensé devoir procéder une synthèse des résultats des différentes études menées par le PALM sous la DATAR, par la DMM sur financement français et aussi d'autres travaux portant sur des sections du littoral (e.g. études de faisabilité portuaire à Nouhadibou, études sur le banc d'Arguin, etc.). Ce travail de synthèse entre dans le cadre d'une étude de faisabilité du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM). Un premier jet des TDR de cette étude est rédigé. Un financement français est escompté. La DMM envisage d'utiliser les fonds du PRZH pour la tenue d'un atelier de validation de cette étude.

⁵ Direction de l'Aménagement du territoire - Action Régionale

⁶ UICN. 1999. Programme de renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest. Phase IV: janvier 2000-décembre 2004. Octobre. Annexe 2. Page 3.

12. Tout ceci veut dire qu'en ce qui concerne l'élaboration du PALM et des instruments juridiques qui l'accompagnent, on se retrouve presque à la case de départ. Il existe une faible probabilité pour que les objectifs fixés (finalisation du PALM, adoption et mise en œuvre d'une loi sur le littoral et des textes d'application nécessaires) puissent être atteints dans les délais. De l'avis de la DMM, dans les 18 mois à venir, les produits suivants pourraient être raisonnablement délivrés: synthèse des études; compilation et synthèse des textes juridiques sur le littoral, résultats étude de faisabilité PDALM, et éventuellement sa validation. En somme on aura passé trois ans à récapituler des étapes en principe déjà franchies dans les phases antérieures du PALM. Il s'agira donc de reculer ... afin de "mieux sauter" du point de vue de la DMM.

13. Pour ce qui concerne le PALM et la mise en œuvre de la Loi sur le littoral, les options suivantes existent:

- a. demander à la DMM d'assurer la continuité du travail réalisé par la DATAR et donc de retrouver, améliorer, valider et faire adopter le projet de PALM y compris la loi sur le littoral, et de travailler sur l'élaboration de textes d'application de cette loi.
- b. cautionner la démarche actuelle de la DMM et demander un ajustement des activités, des produits, du chronogramme et du budget pour tout ce qui concerne les aspects juridiques et la finalisation du PALM. Cette deuxième option a l'avantage d'offrir un minimum d'appropriation du processus par la DMM. L'autre option consisterait à demander à la DMM de s'inscrire dans une logique qu'elle ne partage pas nécessairement.

Recommandation: L'UICN (BRAO et UICN-Mauritanie) doit prendre acte de la démarche actuelle de la DMM, demander à cette dernière de soumettre un plan d'action révisé allant jusqu'à la fin de 2004, et aviser les partenaires (y compris le bailleur de fonds)

PALM ou PDALM

14. La lecture rapide des TDR pour l'étude de faisabilité du PDALM semble indiquer qu'on met dans ce dernier un accent trop marqué sur la dimension "développement" et "mise en valeur", au détriment des objectifs de protection de la nature, de conservation du littoral et de développement durable. Il y a donc nécessité de lever toute ambiguïté entre les concepts de PALM et PDALM.

Recommandation: l'UICN Mauritanie doit s'assurer que le concept de PDALM tel que compris par la DMM est identique ou est au moins en cohérence avec la notion de PALM tel que comprise par l'UICN.

2. PROJET DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DU MULET EN MAURITANIE ET DANS LES PAYS VOISINS (Projet MULET)

15. Parmi les activités prévues dans le document du PRZH pour le volet mulet, on note: (a) l'élaboration et l'exécution de protocoles de recherches y compris sur la restauration des systèmes traditionnels Imraguen d'exploitation du mulet; (b) l'élaboration et mise en œuvre d'un programme de suivi de la pêche en Mauritanie; (c) l'appui à la transformation, à l'amélioration, à la conservation et à la commercialisation de produits de la pêche traditionnelle du mulet.

16. Il y a eu un décalage entre le démarrage de la convention FIBA et celle de l'UICN qui co-financement le volet mulet. Pour la FIBA, le début du projet se situe en novembre 2000. Une nouvelle demande de révision budgétaire a donc été envisagée, tenant compte de cet aspect. On note aussi, une difficulté à couvrir tout le bas delta cependant des points focaux ont été reconstitués en vue de l'extension future du projet.

17. Malgré la mise en place tardive du financement (décembre 2000 au lieu de janvier 2000), des progrès importants ont été réalisés, notamment en ce qui concerne le volet recherche et suivi. Il a été mis en place un système d'enquête couvrant l'ensemble du littoral mauritanien (Nord, centre et bas Sénégal) de même qu'un réseau d'enquêteurs sur le terrain.

18. Dans le cadre des activités de développement, on peut noter les initiatives suivantes: une séance de formation et la participation de groupes cibles à une foire à Dakar, une étude d'évaluation du secteur de la transformation du mulet.(Les activités de crédit devraient démarrer sous peu avec le début de la campagne de pêche.)

19. Des efforts ont été faits pour favoriser une plus grande synergie entre les différents intervenants: avec ARPI pour envoi de femmes à foire régionale ouest-africaine sur la transformation du poisson tenue à Dakar en mai-juin 2001, avec GTZ et ARPI sur la transformation du mulet. La formation dispensée par le PDPAS-BAD a concerné 500 femmes dont une bonne partie dans la zone cible du volet mulet. En avril 2002, il est prévu une rencontre pour réfléchir sur une stratégie régionale mulet.

20. Ceci dit, le peu d'information dont nous disposons sur ce volet ne nous permet pas de faire des recommandations, même si les activités de "co-gestion" et celles de "développement" ne semblent pas avoir progressé aussi bien que les activités de "recherche".

3. RESEAU NATIONAL D'EXPERTS EN GESTION DES ZONES HUMIDES

21. Le document du PRZH-IV a prévu deux séries d'activités: (a) l'élaboration et la mise en œuvre du plan national d'action pour la conservation des zones humides qui ferait suite à un atelier national sur les zones humides; et, (b) le renforcement des capacités de la société civile en matière de gestion des zones humides.

22. Pour ce qui concerne le plan d'action pour la conservation des zones humides, l'atelier national qui était prévu en année 1 du projet se tient en mars 2002, ce qui est très satisfaisant, compte tenu des retards de mise en œuvre du programme.

23. Pour ce qui concerne le renforcement des capacités, les progrès sont moins évidents. Le document de projet prévoyait que "La Faculté des Sciences et Techniques, et particulièrement son GREZOH ... continuerait à animer le processus de renforcement des capacités des acteurs clé dans les domaines afférents à la gestion, la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles des zones humides mauritaniennes..." Dans la démarche actuelle de l'UICN rien n'indique qu'on compte toujours s'appuyer sur le GREZOH pour lui faire jouer un tel rôle.

24. L'UICN s'est cependant plutôt attelée à la création d'un Réseau d'Experts sur les Zones Humides Mauritaniennes (REMAZUH). Un Comité fondateur est déjà mis en place. Le réseau est ouvert à toute personne intéressée à la problématique des zones humides en Mauritanie, y compris donc aux membres du GREZOH, mais à titre individuel.

25. Il faut ici rappeler que le GREZOH qui compte une quinzaine de membres, essentiellement des enseignants-chercheurs de l'université est le produit de l'assistance de l'UICN au cours des précédentes phases du PRZH. Le Groupe dispose d'un centre de documentation dont l'équipement (documents, matériel informatique) a été fourni par l'UICN.⁷ Après un an de ralentissement très marqué des activités du GREZOH (résultant d'un arrêt momentané de l'appui de l'UICN au cours de

⁷ Récemment, le groupe a bénéficié d'un financement espagnol pour la mise en place d'un laboratoire pédologique

la transition de la phase III à la phase IV du PRZH), on assiste à une reprise de la collaboration avec UICN notamment sous forme de soutien au suivi de la zone de Male, d'activités de recherches sur le Diawling, d'appui à la formation de membres du GREZOH (dénombrement oiseaux, formation REDUSO à Dakar, etc.), d'appui pour des excursions sur le terrain, etc. Mais l'appui de l'UICN au GREZOH n'est pas faite dans le cadre d'une stratégie cohérente mutuellement comprise par les deux parties.

26. Le GREZOH étant une grande réussite résultant d'efforts soutenus de l'UICN au cours de longues années, il y a de bonnes raisons pour que l'UICN réfléchisse sur une stratégie de sevrage progressif. Cela est réalisable dans le cadre de la structure actuelle du PRZH-IV qui prévoyait effectivement de s'appuyer sur le GREZOH pour renforcer les capacités de la société civile en gestion des zones humides. Un autre élément de la stratégie de sevrage pourrait être d'aider le GREZOH à diversifier son partenariat et ses sources potentielles de financement, comme cela a commencé avec l'appui espagnol.

Recommandation: L'UICN-Mauritanie doit définir et mettre en œuvre une stratégie cohérente d'appui au GREZOH qui tienne compte des ressources prévues à cet effet dans le document du PRZH-IV et aussi de la nécessité de rendre le GREZOH de moins en moins dépendante de l'UICN. La définition d'une telle stratégie se ferait en collaboration étroite avec les membres du GREZOH.

4. INTEGRATION DU PARC NATIONAL DU DIAWLING DANS UNE RESERVE DE BIOSPHERE DU BAS-DELTA MAURITANIEN

27. Parmi les activités prévues dans le PRZH-IV pour la composante Parc National Diawling, on peut noter les suivantes: (a) réalisation de travaux d'infrastructures hydrauliques prévus (curage de Bell, digue nord, etc.); (b) élaboration et de la mise en œuvre d'un programme d'études scientifiques et techniques (c) actualisation du Plan Directeur d'Aménagement du PND; (d) la mise en œuvre de projets d'infrastructures sociales (réseau eau potable et désenclavement des villages de la zone périphérique du Parc); (e) la mise en œuvre d'activités de développement comprenant notamment la mise en place d'un système de micro-crédit, le développement d'un chantier naval et la promotion de l'écotourisme.

Plan Directeur du PND

28. A propos de l'actualisation de la mise en œuvre du Plan Directeur d'Aménagement du PND, aucune activité significative n'a démarré pour le moment et rien n'est envisagé. Par contre, dans le cadre du processus visant à la classification du bas delta du fleuve en réserve de la biosphère, une étude préliminaire (comprenant notamment des travaux de cartographie) a été menée dans le Parc du Diawling. La question qui s'est posée est de savoir si ce dernier processus ne rendait redondante la nécessité de mettre à jour le Plan Directeur d'Amendement du Parc. Pour savoir si ces processus (études en vue de la réalisation de la réserve de la biosphère et mise à jour du Plan Directeur du Parc) étaient complémentaires, nous avons essayé de consulter le Plan Directeur actuel. Nous n'avons pu mettre la main sur un document intitulé "plan directeur" par contre il existe un "Plan de Gestion du Parc National du Diawling et de sa zone périphérique -- 1996-2001". Que ce document tienne lieu de Plan Directeur ou pas (même si un plan directeur couvre généralement une période plus longue que 5 ans) son actualisation est une urgente nécessité dans la mesure où il y a un vide depuis la fin de 2001.

Recommandation. Le Conseiller Technique, le Coordinateur IUCN, le Directeur et le conservateur du PND s'assoient autour d'une table pour s'entendre sur le document (plan

directeur ou plan de gestion) qu'il s'agit de mettre à jour. Etant donné le vide actuel dans la gestion du parc et notamment des infrastructures hydrauliques, la mise à jour de ce document doit être une activité prioritaire.

Encadrement et formation des agents de terrain du PND

29. Dans le cadre du renforcement des capacités du PND, le document du PRZH-IV prévoit un important volet formation notamment des cadres de terrain du Parc. Le staff technique de terrain du PND comprend un conservateur, un responsable suivi écologique, un responsable surveillance, un responsable du suivi des activités d'éco-développement (auxquels s'ajoutent 8 gardes.) Les discussions avec le staff technique ont montré que ceux-ci ont rejoint le Parc avec en général un niveau d'éducation très élevé. Les entretiens ont révélé que les quelques sessions formelles de formation reçues par le personnel ne s'inscrivent pas dans une stratégie claire, fondée notamment sur l'évaluation des besoins de formation. Le document du PRZH-IV mentionne que l'UICN avait fait en 1996 une estimation des besoins de formation, ce travail qui mérite en conséquence d'être mis en jour. Le volet formation et échanges techniques étant inscrits dans le budget FFEM, l'UICN devrait agir auprès de cette institution pour sa mise en œuvre effective.

Recommandation. Le CT doit en collaboration avec le conservateur du PND élaborer un plan de formation du staff du PND, et en partenariat avec le FFEM, aider à sa mise en œuvre .

30. Conformément à ses termes de référence, le CT a aussi une responsabilité d'encadrement et d'appui technique au personnel de terrain du Parc. A cet effet il est prévu qu'il passe suffisamment de temps sur le terrain (en moyenne 10 jours par mois, nous a-t-on dit), ce qui n'a pu être le cas jusqu'ici à cause notamment de l'ampleur des tâches administratives à Nouakchott. Avec l'appui accentué dont il bénéficie maintenant de la part d'un chargé de programme de l'UICN et avec l'acquisition d'un véhicule neuf en décembre-janvier, les conditions semblent réunies pour une plus grande présence du CT sur le terrain.

Recommandation. UICN Mauritanie doit veiller à ce que le CT soit plus présent sur le terrain et consacre plus de temps à l'encadrement technique et scientifique du personnel de terrain du Parc.

Suivi des activités du PND

31. En ce qui concerne les activités de suivi, on nous a expliqué que le responsable du suivi écologique avec l'appui du conservateur fait en principe un suivi de trois fois par semaine et remplit en conséquence des fiches de suivi. Ces fiches sont ensuite saisies sur ordinateur à Diama (faute d'électricité, ce travail ne peut être fait au Parc). De même un suivi au moins mensuel des activités d'éco-développement est effectué. Ce suivi concerne les activités génératrices de revenus et le volet fonds de roulement (auprès notamment des coopératives soutenues par les programmes), de l'écotourisme, et de la charpenterie navale. Un rapport annuel et des rapports de suivi sont rédigés. Il n'existe cependant aucune évidence que le suivi est fait de façon systématique. Les rapports qui sont produits et normalement envoyés au PND avec copie au PND ne font pas l'objet de feedback et sont par conséquent pas ou peu utilisés.

Recommandation. Le CT en collaboration avec la Direction du PND doit veiller à ce que le suivi écologique et des activités éco-développement soit plus systématique de même que la production de rapports de suivi. Ces rapports de suivi doivent être exploités par le PND et l'UICN comme instruments d'alerte précoce pour apporter les ajustements nécessaires

(exemple des problèmes au niveau de la collecte des versements des groupements: voir ci-dessous)

Mise en œuvre volet micro-crédit

32. Pour ce qui concerne le volet dit de "micro-crédit", les premiers "fonds de roulement" ont été mis en place entre mai (2 groupements) et Juin 2001(6 groupements) . Un total de 8 groupements (sur les 10 prévus) en ont bénéficié jusqu'ici pour un montant standard de 200.000 UM chacun. Il s'agit des villages de Ziré Taghredient, Ziré S'Beïkha, Bouhajra, Birette, Moïdine, N'Diago, Ebden et Dara Wolof.

33. Le principe du fonds de roulement, tel que nous l'avons compris à travers les discussions que nous avons eues avec des bénéficiaires et avec le staff du FLM est le suivant: (a) le FLM remet au groupement villageois choisi un montant de 200,000 UM, somme qui doit être restituée sans intérêt au FLM sur une période de 18 mois et par tranches payables en général tous les 3 mois: (b) afin de soutenir les activités génératrices de revenus de ses membres, le groupement bénéficiaire peut: (i) soit accorder des prêts individuels payables en trois mois avec intérêt à certains de ses membres, (ii) soit constituer un stock de produits ensuite vendus aux membres avec un bénéfice substantiel par rapport au prix de revient.

34. Deux exemples permettent d'illustrer le fonctionnement de ces deux formules. La première formule (i) a été utilisée par exemple par le groupement des femmes de Birette qui compte 250 membres. Ce groupement a bénéficié de 200.000 UM pour son fonds de roulement afin d'appuyer les activités de tressage de nattes et de tannerie pratiquées par ses membres. Ce montant est ensuite prêté à tour de rôle à des sous-groupes de 7 femmes à raison de 30.000 UM chacune, remboursable en trois mois avec un intérêt de 6000 UM. Et tous les trois mois le groupement remet à la FLM la somme de 30.000 UM jusqu'à restitution complète de la somme reçue. La seconde formule (ii) est appliquée dans le cas du groupement des pêcheurs de Ziré Taghredient qui compte 60 membres. Ce groupement a utilisé le fonds de 200.000 UM pour constituer un stock de matériel de pêche (filets, hameçons, etc.) acheté à Dakar. Le matériel a été ensuite revendu aux membres du groupement aux mêmes prix que ceux pratiqués à Saint-Louis, qui était jusqu'ici leur lieu habituel d'approvisionnement en matériel de pêche. De même que dans le cas du groupement féminin de Birette, tous les 3 mois, la somme de 30.000 est reversée à la FLM. Le bénéfice réalisée sur les ventes reste dans les caisses du groupement (du moins en principe).

35. Il est prévu que les sommes versées périodiquement (trimestriellement) par les groupements à la FLM doivent être déposées dans un compte ouvert à cet effet par le PND.

36. Si tout se passe conformément à ce qui vient d'être décrit, on se retrouvera avec deux types de fonds: d'un côté, il y aura le fonds constitué des dépôts de la FLM au compte ouvert par le PND: et d'un autre côté, chaque groupement bénéficiaire se retrouve avec un fonds propre résultant des intérêts appliqués aux prêts à ses membres ou des bénéfices réalisés sur les ventes. Par exemple dans l'exemple de Birette, les intérêts générés pourraient s'élever à 294.000 UM sur une période de 18 mois.

37. Les questions qui ne sont pas claires dans la stratégie actuelle du "micro-crédit" sont les suivantes: A qui appartient l'argent déposé dans le compte ouvert par le PND? S'agit-il toujours d'un fonds de roulement? Si oui, quand et comment roule-t-il? Qui le gère? Que devient-il à la fin du projet (PRZH-IV)? Pour ce qui concerne les fonds propres des groupements, quel est leur rôle dans la stratégie de la FLM? Est-il prévu à terme d'aider les groupements à ouvrir des comptes avec les agences d'épargne et de crédit? Aucune réponse à ces question n'a été trouvé dans les documents

qui nous ont remis par la FLM. Et les discussions avec les responsables de cette institutions n'ont pas non plus permis plus d'éclaircissements sur ces sujets.

Recommandations. L'UICN Mauritanie doit veiller à ce que la FLM mette à sa disposition un document de stratégie expliquant le système de "micro-crédit" utilisé et comment sa viabilité à long terme (y compris à la fin du projet) est assurée.

38. Il a été noté que les résultats de la collecte trimestrielle par la FLM des versements des groupements sont variables. Les premiers fonds ont été mis en place entre mai et juin 2001, ce qui veut dire que normalement les premières collectes devraient se dérouler en fin août et fin septembre. Celles-ci ont seulement eu lieu en janvier d'après le responsable de la FLM sur le terrain. Sur les 8 groupements, 7 ont versé le montant dû (soit 30.000 UM chacun). La deuxième collecte prévue en principe en fin Novembre et fin Décembre 2001 n'a pas encore été effectuée par la FLM. A noter que la troisième collecte doit en principe se dérouler entre fin février et fin mars 2002. Les arriérés sont donc entrain de s'accumuler et les groupements pourraient avoir de plus en plus de difficulté de se mettre à jour.

39. Les arguments avancés par FLM pour expliquer le retard dans la collecte sont de deux ordres. D'abord le défaut de moyens de déplacement pour faire la collecte a été évoqué. C'est en effet peu avant notre visite sur le terrain que le responsable local de la FLM a reçu une moto. Le jour de notre rencontre avec les responsables de la FLM à Nouakchott, ils nous ont dit qu'ils venaient d'envoyer un véhicule sur le terrain pour aider leur agent local dans la collecte des deuxièmes versements. Le second argument avancé par les responsables de la FLM rencontrées à Nouakchott est que le gros obstacle à la collecte de versements trimestriels a trait à la question non résolue de la domiciliation des fonds collectés. En clair ils déclarent ne pas encore savoir à quel compte cet argent doit être déposé et comment ce compte va être géré. Pour l'UICN-Mauritanie, ce compte est ouvert il y a deux semaines par le PND et les modalités de sa gestion sont clarifiées, c'est-à-dire qu'un Conseil d'administration comprenant le PND, l'UICN et une représentation des populations (le Maire de N'Diogo) sera mise en place pour la gestion de ce compte. Les responsables de la FLM que nous avons rencontrés ignoraient ceci. Les vraies raisons du retard au recouvrement des "prêts" consentis aux groupements restent donc à éclaircir.

40. Les discussions avec les populations sur le terrain et avec le personnel du PND ont montré que l'octroi de fonds de roulement a beaucoup aidé à l'amélioration de la perception de l'action de l'UICN par les populations. Comme l'a noté un notable de Birette, adjoint au maire de la commune de N'Diogo "avec la mise en place des premiers fonds de roulement, les population ont commencé à réaliser que l'UICN et le PND ne sont pas venus pour entraver les activités de développement mais pour les aider." Ceci veut aussi dire qu'une mauvaise gestion des fonds destinées à ce volet peut avoir un impact négatif sur la perception de l'UICN.

Recommandations:

- i. L'UICN doit veiller à ce que la FLM mettent les moyens nécessaires pour plus de rigueur dans le recouvrement des fonds prêtés aux groupements
- ii. Pour la collecte des versements trimestriels des groupements, le PND peut assister la FLM au niveau de la logistique. Par exemple le responsable du suivi des activités d'écodéveloppement qui fait au moins une visite mensuelle aux groupements pourrait une fois par trimestre le faire avec le représentant de la FLM.
- iii. L'UICN doit faire preuve de beaucoup de vigilance pour assurer la transparence dans la gestion du compte ou seront domiciliés les financements recouverts. La participation des populations (des groupements bénéficiaires) à la gestion de ce fonds ne doit pas

se limiter à la présence du Maire de N'Diago dans le conseil d'administration. Les groupements doivent y être plus directement représentés.

Contrepartie environnementale

41. L'accès au fonds de roulement est soumis à une contrepartie environnementale par laquelle le groupement bénéficiaire s'engage à entreprendre une ou des actions de protection de l'environnement, d'assainissement et de lutte contre l'insalubrité. Par exemple pour le groupement des femmes de Birette la contrepartie devait consister à déplacer le site de tannage loin des bordures du lac du village et à mettre sur pied une commission pour assurer l'exploitation durable du sporobolus (utilisé pour la confection des nattes) et des fruits de l'*Acacia nilotica* (utilisés dans la tannerie). Pour les femmes de N'Diago qui ont bénéficié d'un fonds de roulement en appui à la couture, il s'agissait d'assurer le ramassage des sacs en plastique dans le village et le long de la plage.

42. Il a été constaté que la contrepartie environnementale ne fait pas l'objet d'un suivi formel. Son respect ou son ignorance par un groupement n'entraîne aucune sanction. On ne donne pas donc à la contrepartie environnementale l'importance qu'elle mérite: vu la mission de l'UICN on pourrait même dire que cette contrepartie a plus d'importance que le crédit lui-même. Etant une institution spécialisée dans le micro-crédit la FLM semble davantage se soucier des aspects financiers du volet crédit. Et c'est donc à l'UICN qu'incombe la tâche de faire en sorte que la contrepartie environnementale ne soit pas négligée. Une fois mise en œuvre de façon efficace, cette contrepartie environnementale pourrait devenir un modèle que l'UICN pourrait aider à promouvoir ailleurs dans la région.

Recommandation: Le CT et le chargé de programme de l'UICN-Mauritanie doivent développer et mettre en œuvre une stratégie de suivi de la contrepartie environnementale (comportant notamment des indicateurs de performance) et réfléchir sur des sanctions positives et négatives qui pourraient être appliquées. Il serait peut-être plus simple et plus efficace de mettre l'accent sur des formes de sanctions positives (distinctions honorifiques à l'occasion de fora locaux, participation à des visites d'échanges, formation, etc..)

Suivi du volet micro-crédit

43. Il existe sur le papier deux comités de suivi du volet "micro-crédit". A l'échelle du terrain, il existe un comité de suivi comprenant un représentant de l'UICN, le responsable écodéveloppement du PND, le représentant de la FLM sur le terrain et deux représentants des populations. Ce comité devrait faire deux rapports par mois. Il n'a pas fonctionné jusqu'ici. Il existe aussi de façon formelle un Comité de Coordination générale du volet micro-crédit. Ce comité comprend le Directeur du PND, le Coordonnateur de l'UICN, le Représentant de la FLM en Mauritanie et le Maire de la Commune de N'Diago. Le comité ne s'est jamais réuni mais envisage de le faire sur le terrain dans les prochaines semaines.

Recommandation: UICN doit activer les comités de suivi du volet micro-crédit, et exiger la production au moins d'un rapport trimestriel (au moins pour ce qui concerne le comité de suivi sur le terrain). Le suivi doit concerner la collecte des versements mais aussi le respect de la contrepartie environnementale

Chantier naval

44. En ce qui concerne le volet chantier naval, il faut rappeler qu'a cours de la phase III (de juin 1998 à juin 1999), 5 Doris (bateaux légers et larges utilisant le voile ou l'aviron et réputés très adaptés à la navigation sur plan d'eau peu profonds) ont été conçus avec du matériau (bois) importé de la France. Le container par lequel le matériel était acheminé est toujours visible au village de Ziré Taghredient. Un expert venu de France s'est chargé de la confection des doris sur place avec l'aide d'apprentis locaux. Au cours de la phase IV du PRZH, il est prévu construire 10 autres doris dans les 2 premières années, et 5 autres la troisième année. Un véritable chantier naval devrait voir le jour, probablement à Ziré Taghredient.

45. Les Doris livrés lors de PRZH-III ont dans l'ensemble été bien appréciés tant qu'ils pouvaient être utilisés. Ils auraient permis d'élargir la zone de pêche en aidant à accéder à des endroits isolés et/ou reculés. Ils ont aussi été très utiles lors de la lutte contre le *Salvinia molesta*.

46. Cependant, quelques mois après leur mise en service, ils se sont révélés inadaptés au contexte local. Le travail d'entretien demandé est trop exigeant et complexe et n'a pu être fait par les villageois. Le bois s'est fissuré sous la chaleur et les Doris que nous pu voir présentent d'énormes fentes aussi bien dans leur fonds que sur les pentes. Actuellement, 4 doris (sur les 5 fabriques) sont hors d'usage. Trois des quatre doris endommagés semblent être réparables.

47. Il faut noter que ces contre-performances du volet chantier naval ne pouvaient être tenues en considération durant l'élaboration de la phase IV du PRZH en raison du fait que les doris n'ont été livrés qu'en 1999, au moment où le document du PRZH-IV était entrain d'être finalisé.

48. Dans tous les cas, aucun doris n'a été construit au cours de la phase IV du PRZH. L'UICN a jugé bon de faire une évaluation interne du volet. Cette évaluation a eu lieu en mai 2001 et a recommandé entre autres la réparation des doris qui peuvent l'être et leur remise officielle à des groupements de pêcheurs qui seraient par là même responsabilisés pour leur entretien. En outre cette évaluation recommande la reformulation de la stratégie utilisée en mettant en place un système de crédit qui appuieraient les pêcheurs dans l'acquisition d'embarcations locales. Cette deuxième recommandation semble très pertinente et les pêcheurs rencontrés sur le terrain nous ont expliqué qu'avec 110.000 FCFA il était possible d'acheter à Saint-Louis une pirogue locale parfaitement adaptée aux besoins de navigation dans le Parc. En outre le chantier de construction de pirogues en matière plastique qui a récemment démarré à Saint-Louis pourrait être une autre option à explorer. Au vu de l'expérience passée, l'idée de réparer les doris actuels ne nous a pas semblé très pertinente. La réparation des doris va être très coûteuse et il n'existe aucune garantie que ce sera une solution durable. Il est par conséquent plus avisé de clore cette expérience avec les doris, d'admettre que cela a été un échec et en tirer les leçons pour le futur. Dans tous les cas, à propos du chantier naval, on se retrouve dans une situation proche de celle qui est posée avec le PALM: ce qui est prévu dans le document du PRZH ne peut être mis en œuvre, et c'est peut-être mieux ainsi (en tout cas pour ce qui concerne le chantier naval).

Recommandation. L'UICN en accord avec ses partenaires (PND et bailleur de fonds) doit clore le chapitre des doris et, en lieu et place de ce qui était prévu pour le chantier naval, élaborer et mettre en œuvre une alternative de promotion de la pêche locale avec un équipement plus adapté et un mécanisme d'appui aux pêcheurs plus durable.

Protection de l'environnement et lutte contre la dégradation des sols

49. Le but à terme de ce volet est d'arriver à l'adoption d'une Charte de l'environnement dans la zone du Diawling. Ce volet est du ressort du FLM et n'a donc pas fait l'objet d'une attention particulière lors de notre mission. Quelques observations rapides peuvent cependant être faites. Deux villages ont été

cibles en 2001. Dans la localité de Ziré S'beïkha où est basée l'équipe locale du FLM, une pépinière de 5000 plants d'arbres a été réalisée. Autour des villages deux petits périmètres de reboisement et de fixation de dunes (avec notamment utilisation de tiges typha comme brise-vent) sont réalisés. A Birette, un périmètre de mise en défens est prévu, et le grillage prévu à cet effet a été reçu au village le jour de notre passage.

50. Même si les femmes ont participé à la mise en place des pépinières, les discussions avec le responsable local de FLM semblent suggérer que la participation des populations à ce volet a été insignifiante ou a été rémunérée par la FLM dans les cas où elle a été acquise. A titre illustratif, lorsque les grillages ont été livrés à Birette, nos interlocuteurs dans ce village ne savaient pas à qui ou à quoi ces grillages étaient destinés.

Recommandation Etant donné que la FLM gère le volet crédit pour le compte de l'UICN, il est bon qu'un minimum de principes communs soient mis en œuvre dans la démarche des deux institutions sur le terrain. Il est en conséquence recommandé que l'UICN attire l'attention de la FLM sur la nécessité d'une participation populaire et bénévole plus significative afin d'assurer des résultats durables: les investissements de protection réalisés doivent répondre à des besoins et priorités réels, ce qui doit être démontré par la volonté des populations de contribuer à ces investissements. .

Environnement institutionnel

51. Il est difficile de parler du PND sans évoquer le contexte institutionnel très complexe voire très tendu de ce volet. Bien que cet aspect ne faisait pas partie des Termes de Référence que nous nous étions donnés, nous avons été interpellés à de nombreuses reprises sur ce qui apparaît aux yeux de parties prenantes de la composante comme un manque de respect des règles de gestion de la composante et/ou comme des zones d'ombres menant à des interprétations variées des fonctions des uns et des autres. Du point de vue de la direction du PND on déclare ne pas être suffisamment impliqué dans la gestion des activités de la composante PND du PRZH-IV, d'ignorer l'état de l'exécution du budget de cette composante, et d'être tenu dans un rôle marginal dans le choix des fournisseurs. L'UICN réfute ces accusations et se plaint par contre de tout ignorer sur la façon dont sont utilisées la contribution de l'Etat au budget du PND mais aussi les recettes touristiques du Parc, ce qui ne faciliterait pas une meilleure intégration de tous les appuis dont bénéficie le PND. Puis qu'il s'agit là d'un problème complexe et ancien, la mission très courte de supervision ne sent pas à mesure de proposer des solutions. Une piste à devoir explorer pourrait cependant être la suivante:

Suggestion. L'UICN et le PND peuvent envisager de tenir une séance de travail sur la base des conventions signées entre l'UICN et le bailleur de fonds, entre l'UICN et le gouvernement mauritanien, entre l'UICN et le PND et aussi sur la base des termes de références du conseiller technique. Aux termes de cette séance de travail, les deux parties s'entendent sur les procédures à utiliser pour la gestion des ressources du volet PND du PRZH. Cette entente ferait ensuite l'objet d'un document écrit qui servirait de référence pour les deux parties. Pour montrer que le PND ne fait pas l'objet d'un traitement à part, cette séance de travail pourrait même regrouper les agences gouvernementales d'exécution de toutes les composantes mauritaniennes du PRZH-IV.

ANNEXE -- PERSONNES RENCONTREES

UICN-MAURITANIE

1. Stéphane Bouju. Conseiller Technique (UICN-PND)

-
2. Amadou Ba, Charge de Projet
 3. Mouhamed Lemine Ould Baba, Coordonnateur, Bureau de Liason UICN-Mauritanie

Direction de la Marine Marchande -- Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien (DMM-PALM)

1. Cheikh Ould Khaled, directeur, DMM
2. Jade Georis, Consultante

FEDERATION LUTHERIENNE MONDIALE (FLM)

1. Moustapha Ould Sidi Ould Abel. Chef Antenne FLM du Département Keur Macene, Ziré S'Baïkha
2. Abdoulaye BA, Agent de Vulgarisateur de Base, Zire S'Baïkha
3. Mohamed Ould Abby Ould Boulebatt, Coordonnateur du FLM en Mauritanie
4. Rahma Mint Ahmedou, Chargee de Projet -- Environnement

PROJET MULET

1. Matthieu Bernardo
2. Abdoulatif Cherif

GREZOH

???

PARC NATIONAL DU DIAWLING (PND)

1. El Waled Ould Mome, Directeur, PND
2. Cheickh Amala Diagana. Conservateur PND
3. Mamadou Samba Sow. Resp. Surveillance PND
4. Yeli Diawara, Responsable Suivi Ecologique
5. Mamadou Samba Sow, Responsable surveillance
6. Ahmed Ould Boubout, Responsable suivi activités d'écodeveloppement

RENCONTRES AVEC REPRESENTANTS COMMUNAUTE SUR LE TERRAIN

1. Rencontre sur site ouvrage Cheyal: Un groupe de pêcheurs dirige par Cheikh Tourad Ould Ahmed, pdt Groupement des pêcheurs de Ziré Taghredient
2. Rencontre à Birette avec un groupe de notable dirigé par Habid Ould Bah, Conseiller Municipal de Birette, 2e adjoint au Maire de la commune de N'Diago
3. Réunion à Birette avec groupement de tissage de femmes dirige par Mme Mahatt Mint Boylil, présidente
4. Réunion à N'Diago avec Ahmedou Dieye, Secrétaire Général de la Commune, Med Ould Hadramy, Secrétaire de l'Arrondissement, Med Abdellahi Ould soueidy, Chef de Poste DSPCM

Annexe F.

Recommandations issues de la réunion du 19/06/02 de la Commission Consultative sur le Mulet portant sur les mesures de précaution à prendre dans le cadre de l'exploitation et de l'aménagement de la pêche du Mulet.

Préambule

Considérant la lettre No 509 du 25 /11/98 de Monsieur le Ministre des Pêches relative à la problématique de l'exploitation du Mulet , qui recommande que le PNBA et le CNROP prennent l'initiative d'études spécifiques à la pêche afin de permettre au Département de disposer des outils nécessaires pour une gestion rationnelle du mulet ;

Considérant la Note de Service No 274-99 du 19/7/99 de Monsieur le Ministre des Pêches créant la Commission Consultative sur le Mulet et fixant ses attributions ainsi qu'il suit :

« La Commission (...) est chargée de proposer et de donner des avis consultatifs au Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime sur toutes questions concernant :

- les mesures d'aménagement, de préservation et de conservation à prendre pour assurer une gestion rationnelle et durable du mulet ;
- la mise en œuvre des principes de précautions appliquées à la pêche au mulet ;
- les initiatives de nature à promouvoir l'exploitation, la valorisation et la commercialisation du mulet » ;

Considérant la mise en œuvre du projet de Conservation et d'Utilisation Durable du Mulet en Mauritanie par le Département des Pêches avec l'appui de l'UICN et de la FIBA ;

Considérant le procès verbal de réunion du 19/6/02 de la Commission Consultative sur le Mulet ;

La Commission Consultative, après avoir pris connaissance des résultats obtenus par le projet depuis le début de son exécution , adresse les recommandations ci- après à Monsieur le Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime.

Recommandations

1-Rendre obligatoire les déclarations d'exportations de poutargue

- 1-1 Il est demandé à la FNP de centraliser les informations auprès des sociétés et de les restituer au Projet après chaque campagne de pêche aux mulets (quantité de poutargue par période).
- 1-2 Créer au niveau de la Douane une nomenclature adaptée pour la poutargue.

2- Rendre obligatoires les déclarations des captures de mulets par les chalutiers de pêche industrielle

- 2-1 Créer une rubrique ' Mugilidés' dans les journaux de pêche et recommander aux observateurs scientifiques embarqués sur les bateaux de porter une attention particulière sur les mugilidés.
- 2-2 Demander à l'IMROP de communiquer les informations au projet Mulet ou inviter le projet à participer à la restitution des résultats du projet Petits Pélagiques (projet CNROP – Rivo/ DCO).

3- Réglementer au minimum à 60 mm de côté le maillage des filets maillant dérivants.

Un arrêté ministériel devra fixer les conditions précises d'utilisation des filets maillant dérivants avec interdiction du filet mono filament.

4- Établir une période de repos biologique entre les mois de janvier et mars.

Adoption d'une période de repos biologique pour les espèces de Mugilidés de un mois entre le Cap Timiris et N'Diago. Il est demandé à la FNP de centraliser les avis de la profession sur la période et la durée de l'arrêt biologique proposées et de les transmettre au cours du mois de septembre pour permettre sa mise en application dès le début de la campagne.

5-Régulation de l'effort

La Commission Consultative recommande le gel de l'effort de pêche local sur le Mulet à son niveau actuel , c'est à dire :

5-1 Limiter sur l'ensemble du littoral à un maximum de 150 unités de pêche aux filets maillant dérivants avec un maximum de 2000 mètres de filets par embarcation ;

5-2 Au niveau de Nouakchott , limiter l'effort à son niveau actuel de 67 sennes tournantes avec une longueur maximum de 400 mètres par unité de pêche ;

5-3 Au niveau de Nouadhibou, limiter le nombre de sennes tournantes à 15 unités de pêche ;

5-4 Au PNBA , limiter le nombre des lanches à leur niveau actuel .

La Commission demande en outre de :

Veiller au respect des zones de pêche par la flotte industrielle pélagique notamment pendant les périodes de repos biologiques.

Interdire l'utilisation des sennes de plage sur l'ensemble du littoral.

6-Respect des instructions de la Circulaire sur les sites de débarquement autorisés.

La DSPCM et la brigade maritime doivent veiller au respect et à l'application des dispositions de la Circulaire No 0001/00 du 15/01/2000 fixant les sites autorisés pour le débarquement des produits de pêche par les embarcations artisanales.

7-Réglémentation de la taille de première capture commerciale

Actualiser la taille de première capture pour les Mulets jaunes et Mulets noirs.

L'IMROP fournira en collaboration avec la DEARH , avant le mois de septembre, les données nécessaires pour les espèces concernées.

8-Accord de pêche Mauritanie Sénégal

Inclure dans l'accord une clause relative à la communication des données sur les débarquements des captures de mulets au Sénégal (quantités ,espèces, périodes) .

Le Président de la Commission Consultative sur le Mulet

Annexe G.

RAPPORT DE MISSION

Mauritanie – Diawling – Comité de Pilotage du Programme Régional Côtier Marin
Jean-Marc Garreau
4 – 9 novembre 2002

I - PARC NATIONAL DU DIAWLING

La mission a été motivée par une évaluation du FFEM – co-bailleur de la composante Diawling du projet Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest phase IV. La convention entre le FFEM et l'État mauritanien s'achève en décembre 2002 alors que le taux de décaissement sur les quatre années de la convention n'est au total que de 10,4 %. L'objectif de la mission est d'évaluer le bien fondé d'une extension de la convention en 2003 demandée par le PND au nom de l'État mauritanien.

La mission était menée par M. Rémi Guoin, responsable au Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) des projets liés à la conservation de la biodiversité, accompagné de M. Ridha Hamrouni Directeur adjoint de l'Agence Française de Développement (AFD) par laquelle passe les décaissements du financement FFEM au PND. L'UICN était représentée par Mohamed Lemine Ould Baba, Coordinateur du bureau UICN en Mauritanie, Stéphane Bouju, Conseiller Technique du PND et Jean-Marc Garreau, Coordinateur régional de programme.

Cette mission intervient un peu plus d'un mois après la nomination d'un nouveau directeur : M. Moma Ould Hmalla, souhaitée de longue date par l'UICN après que le projet ait pris un retard important dans la réalisation de ses activités et de ses objectifs en particulier :

- l'actualisation du plan directeur ;
- le zonage et l'extension des limites du parc ;
- les activités de micro crédits (recouvrement).

Ce ne sont pas seulement ces trois activités qui accusent du retard mais bien l'ensemble des activités des deux conventions ce qui fait une série d'une vingtaine ou trentaine d'activités.

Par ailleurs, la consultation zonage du PND ne vise pas l'extension du parc (bien que dans la convention elle soit libellée ainsi, il s'agit de définir les limites externes de la zone périphérique, peut-être revoir le statut de la zone centrale du Belle qui dans la pratique est plus une zone tampon que centrale puisqu'il y a des activités menées qui y soient menées (cueillette du sporobolus, pêche). Enfin pourquoi étendre les limites du parc lorsque :

- * nous venons à peine d'avoir un consensus sur les limites actuelles avec la population
- * pourquoi étendre les limites du parc si mise en place d'une réserve de la biosphère (alors risque de recouvrement de deux zones ayant des statuts différents, il faut y réfléchir
- * au vue du personnel technique disponible, étendre leur zone d'intervention serait peu sérieux

Cette mission de deux courtes journées seulement sur le parc permet de faire un certain nombre de constats qui demanderaient certainement à être nuancés, en particulier après avoir été confrontés aux plans annuels de travail et aux résultats attendus du projet. (voir le plan de travail annuel 2002 en annexe)

LES ACQUIS

Un personnel compétent et motivé

Bien que très récent sur le parc, le directeur connaît déjà bien son équipe, la problématique générale du parc, les différents enjeux, les sites, la population et les autorités locales. Il a une approche très positive des liens entre problématiques de conservation du parc et de développement socio-économique, sur les aspects de cogestion.

Sur le terrain, l'équipe de conservation montre beaucoup d'enthousiasme dans les résultats obtenus, dans les opérations de gestion du Parc et dans sa collaboration avec la population.

Du côté de l'UICN le conseiller technique est également très engagé dans la résolution des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme de travail. Il est l'une des rares personnes de l'équipe initiale travaillant à temps plein pour le parc à être resté à son poste, malgré les difficultés rencontrées dans les relations avec le précédent directeur. Les relations entre le nouveau directeur et le conseiller technique paraissent très positives.

Paradoxalement le responsable écodéveloppement du Parc n'a pas souhaité s'intégrer à l'équipe durant l'évaluation et n'a pas montré d'intérêt pour celle-ci malgré les recommandations de son supérieur.

Un parc qui fonctionne

Globalement le territoire du Parc semble géré conformément aux prescriptions du plan de gestion. Les bassins sont en état d'inondation maximum ce qui est cohérent avec la période de la mission. La mission a pu observer par ailleurs le développement de la végétation sur l'ensemble des zones traversées, y compris dans la zone périphérique du Parc. Aucune trace de plante envahissante n'a été décelé à travers les divers parcours dans le Parc et sa périphérie, excepté dans le bassin de Gambar, couvert d'une population dense de *Typha* qui empêche tout accès, toute activité de pêche.

Dans les bassins du Parc, la mission a pu observer une population avicole tout à fait significative correspondant aux résultats des inventaires menés cette année encore en collaboration avec le Parc du Djoudj au Sénégal. En particulier on aura noté la présence de nombreux jeunes flamands roses.

Le Parc a mis en place récemment un système de suivi écologique et limnimétrique devant permettre la collecte et l'analyse de données plus régulière qu'aujourd'hui.

On notera cependant que le turn over du personnel national a été très élevé, les anciens techniciens et scientifiques ne font plus partie de l'équipe et le parc a du mal à récupérer les données enregistrées par la précédente équipe pour capitaliser ; ce travail de récupération est en cours, par ailleurs la bonne relation avec l'ancien conservateur permet d'espérer pouvoir tirer des bénéfices de ces anciennes actions.

Une collaboration active avec la population, les institutions et les acteurs locaux

Au cours d'une rencontre avec le préfet de Keur Macène le maire de N'Diago et deux de ses adjoints, quelques chefs de villages et des représentantes des femmes venus accueillir la mission dans les locaux de la Conservation du PND, il a été nettement affirmé que la population fait un lien direct entre la gestion actuelle du Parc et la possibilité offerte aux communautés de reprendre des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles, après plusieurs années d'interruption suite à la construction du barrage de Diama. Cette reconnaissance qui constitue un acquis fondamental est assez récente, de l'avis des membres de l'équipe.

Par ailleurs tous les intervenants ont exprimé à la fois leur reconnaissance pour l'appui aux activités fournis par le PND (appui aux pêcheurs, crédit en particulier) et la nécessité de résoudre les

problèmes fondamentaux de l'approvisionnement en eau potable et le désenclavement de la localité de Ziré Takhardient permettant aux pêcheurs de se rendre sans détour à leur zone de pêche dans le bassin de Gambar dont ils demandent également de résoudre le problème de l'invasion par le *Typha*.

Des instances locales ont été mises en place aux niveaux villageois et au niveau communal et sont connues des représentants de la population. Ce dialogue qui accompagne les appuis aux activités, en particulier les micro crédits, a permis de définir des actions de conservation :

- en contrepartie des crédits accordés : coupe manuelle du *Sporobolus*, abandon des coupes de bois pour les clôtures jardins maraîchers...
- mais aussi parfois à la demande des populations riveraines telles que l'instauration d'un permis de pêche, permettant le contrôle des pêcheurs extérieurs à la zone.

Une évaluation récente a estimé que ces actions étaient suivies dans l'ensemble, quelques unes demandant un meilleur suivi, voire une révision de la nature des actions à mener comme dans le cas du déplacement de l'atelier de tannerie qui semble difficile à réaliser. Concernant le suivi des micro crédits, le taux de recouvrement est satisfaisant malgré une certaine lenteur de la FLM à venir récupérer les versements. L'argent est déposé par la FLM sur un compte spécial du PND géré par le directeur du Parc. Ce compte n'a pas été mentionné lors de la passation de service avec le nouveau directeur, mais une concertation avec la FLM a permis de faire le point de cette situation.

Les autorités, des chefs de village au préfet de département semblent avoir un dialogue franc et ouvert avec l'ensemble du personnel du Parc et de l'UICN. Les questions concernant l'avenir de la zone sont débattues dans un esprit de collaboration entre partenaires ayant chacun des responsabilités dans la définition et la mise en œuvre des activités.

La collaboration avec l'opérateur touristique MKT présent sur le site est également franche bien que les termes de cette collaboration ne soit pas très satisfaisants aux yeux des responsables du parc qui ne parviennent pas à contrôler et valoriser les entrées dans le Parc.

De l'avis du directeur du parc et de l'UICN la collaboration avec l'OMVS est très bonne. Le bon fonctionnement du système de gestion hydraulique du Parc en atteste, ainsi que l'acceptation récente d'une proposition faite par l'UICN d'étudier entre autres solutions, des actions autres que chimiques et mécaniques pour l'éradication du *typha* dans le bassin du Gambar. Il s'agit d'une part d'étudier les effets d'une variation du niveau de l'eau en alternant des périodes de crues et d'assèchement, d'autre part de laisser l'eau de mer remonter au-delà du barrage de Diama jusqu'à la limite des périmètres irrigués.

Des actions de communication

Conformément à son plan de travail, le Parc a monté un site Web qui sera logé à l'UICN. Celui-ci doit donner une meilleure visibilité au PND, en Mauritanie, mais surtout à l'extérieur. Le parc a fait paraître en 2002 un long article sur le site Web de l'UICN signé d'un journaliste indépendant.

Conclusion

L'ensemble de ces constats montre s'il en était besoin que le PND malgré la situation de blocage de ces derniers mois, n'ont pas remis en cause les acquis fondamentaux des efforts de gestion déployés depuis près de 10 ans. La nouvelle configuration en terme de ressources humaines permet de

repandre une démarche de projet plus cohérente et efficace ce que la mission du FFEM a noté avec satisfaction et qui a motivé une extension d'un an malgré le très faible .

II. LES PERSPECTIVES

Plan de gestion

Le processus d'actualisation du Plan de Gestion prévue en 2002 est engagé. Une mission composée d'un hydraulicien, d'un géographe et d'un environnementaliste est programmée pour le mois de décembre. Les TDR de cette mission ne nous ont pas été communiqués et les remarques qui suivent sont peut-être superflues.

L'actualisation concerne essentiellement l'évaluation et la révision du système de gestion hydraulique. L'élaboration de ce plan de gestion nous semble devoir être un temps fort du dialogue entre les communautés et le PND. Faire participer les comités villageois et le comité de coordination inter villageois, les différents corps de métier (pêcheurs, éleveurs, maraîchers, exploitants du *Sporobolus*) à la réflexion et à la décision, établir un dialogue entre toutes les parties pour parvenir à une solution concertée, admise par tous, nous semble un point fondamental de l'appropriation des grands choix que le plan de gestion doit traduire en modalités de fonctionnement hydrologique du Parc. Cette appropriation est le facteur clé de la paix sociale et de l'engagement des communautés à défendre les choix fait dans la gestion du Parc. Outre les restitutions obligatoires auprès des différentes communautés, le plan de gestion co-élaboré constitue le résultat des accords entre les parties prenantes et à ce titre, devra faire l'objet :

- d'une campagne de communication, même modeste compte tenu de la faible population de la zone, expliquant la nature des accords et les processus qui ont mené à ces accords,
- mais aussi et surtout d'une cérémonie de ritualisation, quelle qu'en soit la forme, choisie par la population pour marquer un engagement pleinement assumé de toute la population aux côtés des institutions.

Tourisme

Quelques centaines de touristes à peine visitent le parc chaque année alors que le parc du Djoudj voisin en reçoit 9.000 témoignant de l'intérêt touristique certain de cette région. Une société privée d'envergure nationale exploite certains aspects du parc sans aucune retombée pour le parc ni pour la population. Il semblerait que des droits d'entrée étaient reversés au précédent directeur sans que quiconque sache aujourd'hui ce qu'il en est.

Les idées ne manquent pas sur des activités potentielles. La démarche du parc de mener préalablement une évaluation précise des potentialités écotouristiques du parc et de définir une stratégie écotouristique pour les 10 prochaines années est bonne. En effet les aménagements touristiques sont souvent onéreux et une bonne planification, y compris financière est un préalable important.

Pour aider à définir les activités et les aménagements à mettre en place, l'idée a été proposée durant la mission d'organiser des éductours pour des agences de voyage ou des tours opérateurs spécialisés dans l'écotourisme, ornithologique en particulier. Il est nécessaire compte tenu des capacités d'accueil limité dans la région, de viser un grand nombre de petites structures plutôt qu'un petit nombre d'organisations plus connues mais travaillant avec de grands groupes que les infrastructures actuelles ne permettraient pas de recevoir. On notera que les éductours se pratiquent une fois les aménagements et les services en grande partie mis en place, pour attirer les opérateurs en quête de destinations nouvelles. La technique de l'éductour est plutôt un outil de promotion.

Compte tenu du type de tourisme à promouvoir, la promotion devra impérativement passer par la multiplication des canaux de communication.

En ce qui concerne les aménagements, les contacts avec les groupes ornithologiques ou des opérateurs venant visiter le parc, tels que le directeur du parc du Marquenterre sont cruciaux. Ils permettent souvent de collecter des idées novatrices données par des personnes en état de découverte d'un milieu nouveau. Sur le plan technique on se reportera aux ouvrages de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) et à son site web <http://www.espaces-naturels.fr/site>. L'ATEN est également un organisme de formation qui pourrait aider à élaborer les programmes de formation à destination des guides et du personnel chargé des aménagements du Parc dont il convient de renforcer les capacités. Les guides en particulier doivent impérativement être choisis au sein des communautés locales. Cette démarche souvent difficile à mettre en œuvre compte tenu du niveau d'instruction requis, notamment en langue, est un gage important de l'appropriation du parc par les communautés locales.

Compte tenu des coûts de mise en œuvre des aménagements et des activités touristiques, on prêtera attention dès le départ à construire un tableau de bord des dépenses et des recettes enregistrées dans ce domaine très particulier. Il est en effet souvent difficile à posteriori de déterminer le taux de rentabilité des aménagements.

Enfin, il conviendrait d'accroître au niveau du Parc la documentation sur l'écologie des oiseaux de la région, notamment sur les trajets de migrations des différentes espèces qui sont aujourd'hui mal connus. Une maquette d'un guide des oiseaux du PND était en cours.

Réserve de biosphère et Appui aux activités économiques

Un document de projet a été présenté pour approbation du concept par l'UICN BRAO en juillet 2002. Pour ce travail, les sites à inclure ont été identifiés et les limites générales de la réserve sont connues. La démarche menant à la création et à la gestion de la RB au bénéfice de la population a été décrite.

Le PND étant le seul véritable opérateur de la région, interlocuteur privilégié de l'ensemble des communautés de la région, pour analyser et résoudre leurs problèmes, l'existence de deux entités administratives, de deux démarches complémentaires à des échelles géographiques différentes semble difficile à appréhender pour les personnes rencontrées. Il est probable que l'existence d'un projet d'appui à la RB modifiera radicalement la démarche du PND en matière d'appui au développement. La RB permettra au Parc de se centrer sur ses missions de gestion et de valorisation des écosystèmes à l'intérieur de ses limites et dans certaines zones périphériques précises.

Le plan de gestion devra tenir compte de la perspective de cette RB et proposer un plan d'action plus particulièrement tourné vers la gestion du Parc proprement dit, en prenant en compte l'ensemble de la problématique régionale. On envisagera les articulations nécessaires entre structures distinctes développant des perspectives et des objectifs complémentaires.

En attendant la mise en place de ce nouveau projet, il convient d'étudier les interventions dans le domaine du développement socio-économique comme autant de projets, même modeste demandant la rédaction de fiches techniques précisant les justifications, les objectifs et les résultats attendus, ainsi que les étapes de la mise en œuvre. Sans vouloir formaliser à l'excès, il convient de mieux préparer les interventions, notamment en en discutant le bien fondé et l'approche au sein de l'équipe à l'aide de notes partagées au staff. Il semble que certaines activités sont menées sans véritable concertation technique avec les bénéficiaires. Seules les orientations de l'intervention sont discutées qui permettent de proclamer un accord de la population.

Sur le plan des micro finances, un choix a été fait au départ du projet de travailler sur le crédit sans travailler sur l'épargne, notamment du fait de la faible monétarisation de l'économie. Cette donnée est en passe d'évoluer et le si système actuel peut se poursuivre un temps, on ne peut penser à sa pérennité sans imaginer confier ces activités à un organisme spécialisé et sans introduire une activité de collecte de l'épargne. Il conviendrait alors d'étudier la faisabilité de faire venir dans la zone un des réseau d'épargne crédit présent dans le sud du pays.

Cogestion

Les structures telles que les comités villageois, mises en place pour concrétiser la cogestion semblent bien connues des représentants de la population ainsi que le rythme des réunions. Dans le but de permettre une véritable appropriation par les communautés des choix de gestion des écosystèmes effectués par le Parc, il serait utile d'intégrer des représentants de la population dans les activités de suivi, en particulier de suivi écologique. Les comités de gestion pourraient être chargés de procéder à des relevés périodiques de certains indicateurs, montrant clairement aux communautés la progression de certains aspects de la santé des écosystèmes. Le mieux serait de concevoir avec les personnes intéressées les quelques indicateurs qui sembleraient pertinents aux communautés locales et utiles au Parc.

Coopération transfrontalière

Le Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD) est situé à quelques kilomètres à peine du PND. Bien que n'ayant plus aucun apport marin depuis la construction du barrage, le PNOD n'en fait pas moins partie du même système deltaïque. Les pélicans en particulier utilisent en permanence la complémentarité entre les deux territoires. Pour ces raisons les deux parcs sont jumelés depuis plusieurs années et tentent de développer leur coopération sur les plans scientifique (comptage simultané des oiseaux en janvier), échanges d'expériences en cogestion (rencontres des représentants des populations riveraines), en attendant de pouvoir développer une Réserve de Biosphère Transfrontalière. La coopération entre les deux parcs est entravée par des difficultés d'ordre matériel. Les communications tout d'abord, les deux parcs n'ayant pas de matériel radio ou de téléphonie en commun. S'y ajoute des difficultés administratives mineures pour la traversée de la frontière au barrage de Diama.

En plus de ce jumelage, il serait opportun d'étudier un jumelage avec une aire protégée extérieure à la région. La Réserve Naturelle du Havre située à l'embouchure de la Seine présente une problématique très proche de celle du PND : création suite à la mise en œuvre d'ouvrages à caractère industriel, problématiques de restauration et de fonctionnement hydrologique importantes, réception d'oiseaux d'eau migrants (peut-être les mêmes), problèmes fonciers, importance de la problématique de la chasse, suivi écologique de populations d'oiseaux, mais aussi de batraciens.

Financement du FFEM.

Le fonds FFEM n'a été utilisé qu'à concurrence de 10,4 % depuis sa mise à disposition en 1999. De l'aveu des partenaires du projet, ce retard est dû en grande partie au manque de confiance à l'égard de la précédente équipe de direction, à laquelle étaient opposées les garanties les plus strictes de la part de l'AFD chargée d'autoriser les dépenses.

Ce retard ne remet pas en cause l'engagement du FFEM sur le projet. Aussi la mission du FFEM a-t-elle accordé une prolongation du projet sur 12 mois avec une option sur une nouvelle prolongation de 12 mois après examen des résultats obtenus à la fin 2003. La direction du PND devra établir un plan de travail sur un an tenant compte de la forte probabilité de voir le projet se prolonger en 2004. Ce

plan de travail pourra proposer les modifications substantielles du budget initial qui avait été établi dans la perspective de la participation de l'AFD au financement des activités de développement. En particulier le poids relatif des études pourra baisser au profit d'activités de développement.

La situation des décaissements devrait évoluer rapidement avec la nouvelle équipe de direction. La création d'une caisse d'avance en juillet 2002 avait déjà pour but de faciliter les petits décaissements pour les affranchir des différentes demandes de non-objection de l'AFD. Suite à l'examen des nouvelles prescriptions des procédures mauritaniennes, le FFEM propose d'augmenter dès que possible le montant de cette caisse d'avance, pour lui permettre de couvrir le fonctionnement du projet en petites dépenses ne nécessitant pas d'examen par la commission des marchés sur quatre à six mois.

La mission a souhaité avoir une vision d'ensemble des activités du PND. Jusqu'ici les rapports envoyés au FFEM ne concernaient que la part des activités prises en charge sur ce financement. L'équipe rédigera un rapport semestriel sous forme d'un tableau de bord conjoint de la composante PND.

M. Hamrouni a précisé que le financement de l'AFD initialement prévu dans la convention FFEM n'est plus d'actualité. Les fonds ont été destinés à d'autres fins. Par contre l'accès à certains financements de l'AFD pourrait se faire à travers le Commissariat dans la mesure où la région du projet est parmi les zones géographiques de focalisation des financements AFD dans le cadre de l'initiative PPTTE.

Personnel UICN

Le conseiller technique dont la convention FFEM ne mentionnait pas était dans une situation jusqu'ici très incertaine vis-à-vis du directeur du Parc. Son intégration au sein de la Direction du PND sera officialisée par le Directeur du Parc. Cet acte permettra de clarifier à l'avenir le rôle du CT dans la gestion du financement FFEM.

Le chargé de programme du bureau de l'UICN en Mauritanie est plus particulièrement dédié à l'appui aux activités de développement liées au PND. Il n'a pas pu jusqu'ici rejoindre son poste dans les locaux du Parc et s'il a effectivement mené certaines activités pour le Parc, il s'est essentiellement positionné en chargé de programme de l'UICN. Étant donné les relations de confiance établies avec l'équipe du Parc, il est désormais nécessaire d'inverser le poids relatif de ces deux rôles et qu'en qualité de socio-économiste, il se focalise sur l'appui aux activités de développement du parc, son appui au bureau UICN étant négocié au cas par cas avec le conseiller technique qui le supervise techniquement.

Comptabilité

Compte tenu des procédures UICN d'enregistrement des comptes, l'équipe UICN du PND exprime des difficultés importantes à suivre la réalisation de son budget avec la précision qui conviendrait. En effet les comptes UICN tels qu'enregistrés dans le SUN ne permettent pas de suivre les réalisations des activités telles que définies dans la convention de financement.

L'équipe du parc enregistre donc de son côté une deuxième comptabilité sur la base des pièces enregistrées à l'UICN. Ce travail est rendu plus complexe par le fait que les pièces UICN ne permettent pas d'enregistrer une référence aux activités auxquelles se rapporte chaque dépense. L'enregistrement d'une deuxième comptabilité demande donc un travail de recherche complémentaire aussi contraignant que fastidieux. Il en résulte globalement une double charge de travail qu'il conviendrait d'éviter.

Pour faciliter ce travail, sans l'abolir malheureusement, il convient d'établir une numérotation des lignes budgétaires selon les différents budgets du projet. Par exemple le budget FFEM serait numéroté F1, F2 ... et le budget UICN U1, U2... Ces numéros seront portés sur les pièces comptables FR2 remises par le projet à la comptabilité qui devra les copier dans les descriptifs des dépenses : par exemple Per diem CT / F5. Cette numérotation facilitera l'établissement d'une nouvelle comptabilité par le gestionnaire. Cette pratique est déjà en vigueur au BRAO.

Bibliographie Diawling

2002, Évaluation du potentiel écotouristique du PND et définition d'une stratégie écotouristique pour les 10 prochaines années, Termes de Référence Étude, 2 p.

Bouju S., 2002, Micro finance et conservation, Fiche technique, 10 p.

Duvail S., 2001, Scénarios hydrologiques et modèles de développement en aval d'un grand barrage, les usages de l'eau et le partage des ressources dans le delta mauritanien du fleuve Sénégal, Thèse de doct. en Géographie, Strasbourg, 295 p.

II - LE FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le FFEM est un petit bailleur qui subventionne environ 150 projets de l'ordre de un million d'Euros chacun dans trois domaines :

- le changement climatique,
- les eaux internationales,
- la biodiversité.

C'est sous cette dernière rubrique qu'est financé le projet Diawling.

Le FFEM / biodiversité finance des projets alliant :

- un fort enjeu en terme de biodiversité,
- un maître d'ouvrage crédible, ce qui écarte de facto les bureaux d'étude opportunistes ou les institutions gouvernementales n'ayant pas fait preuve ces dernières années d'un dynamisme suffisant.
- une forte composante de travail de terrain, plutôt que des actions de lobbying ou de renforcement institutionnel,
- des gages d'une pérennité des acquis au terme du développement du projet.

Par ailleurs, le FFEM a obligation d'accorder 50 % de ses financements aux pays de la Zone d'Action Prioritaire de la coopération française.

Les projets sont examinés par un comité scientifique dans lequel figurent Michel Griffon et Laurence Tubiana qui n'a qu'un rôle consultatif. Le comité de sélection des projets est composé des différentes institutions françaises en charge de la coopération internationale : Trésor, MAE, Secrétariat d'Etat à la Coopération, Ministère des finances... Le Comité se réunit trois fois par an.

Le chargé Biodiversité du FFEM a exprimé son intérêt pour étudier un dossier de l'UICN concernant les îles de Guinée Bissau et de Guinée.

Par ailleurs, Rémy Gouin a laissé des consignes pour que le SCAC examine au projet de conservation du Guelb er Richat développé récemment par le bureau de Mauritanie.

On trouvera sur le site du FFEM www.ffem.net des données plus détaillées et une liste des projets financés par thème et par zone géographique.

III - COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME REGIONAL DE LA ZONE COTIERE ET MARINE

Le Comité de Pilotage se réunit une fois par an pour permettre aux partenaires de ce programme d'examiner l'état d'avancement des activités et formuler les grandes lignes des actions à venir. On se reportera au compte rendu du comité de pilotage pour plus de précision.

Les grandes questions débattues durant ces deux jours ont été les suivantes :

- revue de la stratégie régionale pour les aires marines protégées en Afrique de l'Ouest. Cette stratégie en phase finale d'élaboration demande à être finalisée et validée par les ministres chargés des pêches et des aires protégées de la région. La démarche de validation et de diffusion de la stratégie a été passée en revue ;
- situation du développement des projets inclus dans le programme annuel de travail 2003. Les discussions ont beaucoup porté sur les modalités d'intégration des projets dans la cadre du PRCM et les modalités de gestion des projets à l'intérieur de l'alliance WWF, FIBA, UICN ;
- l'intégration de nouveaux partenaires dans l'alliance : Wetlands int., la Commission sous-régionale des Pêches, UNESCO ;
- la communication et la promotion du PRCM notamment à travers le Congrès Mondial des Parcs en septembre 2003.

Liste des personnes rencontrées

Mission Diawling FFEM

Rémi Gouin, Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, , AFD, 5 rue Roland Barthes, 75598 Paris cedex 12, gouinr@afd.fr

Ridha Hamrouni, Directeur adjoint, AFD, agence de Nouakchott, BP 5211 Nouakchott, Mauritanie, afd@mauritel.mr

M. Moma ould Hmalla, Directeur du Parc national du Diawling : BP 3935 Nouakchott, pnd@opt.mr

Stéphane Bouju, Conseiller technique du PND, BP stephane.bouju@iucn.org

Comité de pilotage du PRCM

Piete Terpstra, Chargé du développement, Wetlands int. BP 8060 Dakar, Sénégal, pietwet@sentoo.sn, site Web : www.wetlands.org

Paul Siegel, Conseiller en Conservation Marine, Bureau de la conservation marine, WWF, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, BP 22928 Dakar, Sénégal, psiegel@wwfwafrica.org

Pierre Campredon, Secrétaire exécutif, fédération int. Du banc d'Arguin. Pierre.Campredon@univ-brest.fr

Ibrahima Niamadio, Coordinateur, Programme Régional de Conservation des zones Côtières et Marines, BP 4167 Nouakchott, Mauritanie, iniamadio.prcecm@technology.mr

Autres personnes

Ba amadou, socio-économiste du PND

Matthieu Bernardon, Conseiller technique Projet mulet

Annexe H.

Proposition de stratégie de communication

ETAT DES LIEUX

D'abord un constat : l'action de l'UICN en Mauritanie demeure peu connue du grand public.

Des actions ont été mises en œuvre comme base d'une stratégie de communication à travers :

- l'invitation de la presse aux rencontres officielles organisées ou co-organisées par l'UICN
- l'insertion de publi-reportages dans certains journaux et revues (Le Calame, publication du CANPE et Guide pratique de la Mauritanie 2001-02)
- la réalisation d'un dépliant sur la mission de l'UICN, ses programmes et composantes en Mauritanie
- la création d'un site web.

Si elles sont ponctuelles pour l'essentiel, ces actions ou supports forment une solide base pour l'élaboration d'une stratégie de communication qui peut être résumée en deux objectifs :

- assurer l'information du public sur l'engagement de l'UICN en Mauritanie voire ailleurs
- faire participer le public à la mission de conservation de manière à ce qu'il y apporte son soutien
- organiser des rencontres avec les bailleurs de fonds pour les amener à initier avec l'UICN des projets.

C'est dans ce cadre que l'année 2003 verra l'organisation en janvier d'une excursion dans la zone de Ouadane ainsi que la tenue en février de réunions sur la vision de l'UICN Mauritanie pour les 10 prochaines années et le panel de concept de projets afin d'amener les bailleurs de fonds à y adhérer.

ACTIONS STRATEGIQUES

La stratégie envisagée consistera essentiellement à mieux expliquer les enjeux de la conservation et par la même les résultats positifs déjà obtenus. Il s'agira certes de se concentrer sur certains groupes (partenaires officiels et scientifiques, populations des zones d'intervention), mais aussi de s'adresser de façon plus directe au grand public.

Les activités que la stratégie pourra englober (en tenant compte de ce qui se fait actuellement) des débats publics, des conférences, des campagnes d'affichages, des jeux-concours et l'organisation d'excursions dans les aires protégées.

Concernant les canaux médiatiques exploités jusqu'à présent, quatre objectifs peuvent être capitalisés s'ils ne le sont déjà :

- La couverture médiatique plus ou moins systématique des activités de l'UICN. Ceci implique de susciter l'intérêt de la presse afin de réserver plus de place aux questions environnementales
- A défaut de couverture par la presse, la solution des publi-reportages est une alternative intéressante dans la mesure où l'UICN sera auteur des textes publiés en ayant toute latitude pour faire passer son message.

-
- A l'image du dépliant réalisé récemment, l'UICN pourrait éditer une affiche/poster suffisamment pertinente pour valoriser la mission de conservation des zones d'importance écologique majeure.
 - Le site web enfin. Il est actuellement opérationnel et l'interactivité entre l'UICN Mauritanie et le siège est effective depuis la formation que j'ai subie moi-même sur la mise à jour du site. Avec cet outil, il est maintenant possible de donner une meilleure lisibilité à la vie et à la mission de l'UICN en Mauritanie.

En dehors de ces pistes, l'UICN pourra choisir un moment de l'année, peut-être la journée de l'environnement, pour organiser une campagne de communication tout azimut. Celle-ci devrait combiner plusieurs actions pouvant être déclinées de la façon suivante :

- la tenue de conférences débats sur les sujets que l'UICN tient particulièrement à mettre au devant de la scène
- une opération d'affichage de posters, un support qui est actuellement objet d'étude au niveau du Bureau
- des jeux-concours à la télévision accompagnés de diffusion de film sur l'intervention de l'UICN en Mauritanie
- l'organisation périodique d'excursions dans les aires protégées pour révéler la réalité de la conservation

Annexe I.

CALENDRIER DE LA MISSION

Jour

- 1^{er} Dim 17.11.02 : Briefing avec le Coordonnateur de l'UICN Mauritanie
Exploitation des documents
Préparation/adaptation de la méthodologie
- 2^{ème} Lund 18.11.02 : Exploitation des documents.
Rencontre avec le Coordonnateur, M. Mohamed Lemine Ould Baba
Rencontre avec les responsables du projet de conservation et d'utilisation durable du Mulet, MM. Chérif Abdellatif et Matthieu Bernadon
Rencontre avec le Responsable de l'Administration et des Finances, M. Aboubakar Sidikou
- 3^{ème} Mar 19.11.02 : Rencontre avec le Coordonnateur, M. Mohamed Lemine Ould Baba
Rencontre avec le Directeur de l'Environnement et du Développement Rural, M. El Hadramy Ould Bahneine
Rencontre avec le Directeur de la Direction des Etudes, de l'Aménagement et des Ressources Halieutiques, M. Chérif Ould Toureileb
Rencontre avec M. Ibrahim Niamadio, Coordonnateur du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest - PRCM
- 4^{ème} Mer 20.11.02 : Rencontre avec le Conseiller technique du Parc National du Diawling, M. Stéphane Bouju
Rencontre avec le Responsable de l'Administration et des Finances, M. Aboubakar Sidikou
- 5^{ème} Jeu 21.11.02 : Rencontre avec M. Amadou Ba, Assistant technique national du Parc National du Diawling
Rencontre avec Mme Jade Géoris Creuseveau, Consultante du Plan d'Aménagement du Littoral de la Mauritanie – PALM
- 6^{ème} Vend 22.11.02 Exploitation des documents
Début de rédaction du débriefing
- 7^{ième} Sam 23.11.02 Exploitation des documents et rédaction du débriefing
- 8^{ième} Dim 24.11.02 : Rencontre avec le Doyen de la Faculté des Sciences Techniques M. Ahmadou Ould Haouba
Rencontre avec M. Moma Ould Hmalla, Directeur du Parc National du Diawling
Exploitation de documents et rédaction du débriefing
- 9^{ième} Lund 25.11.02 Rencontre avec le Coordonnateur de l'UICN en Mauritanie, M. Mohamed Lemine Ould Baba
Débriefing avec le staff de l'UICN Mauritanie

Annexe J.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Lieu	Nom	Prénom	Fonction
1	Nouakchott	Ould Baba	Mohamed Lémine	Coordonnateur Bureau de Liaison UICN
2	Nouakchott	Abdellatif	Cherif	Coordonnateur Projet Mulet UICN
3	Nouakchott	Bernadon	Matthieu	Assistant Technique Projet Mulet UICN
4	Nouakchott	Bouju	Stéphane	Conseiller Technique Principal Parc National du Diawling – PND, UICN
5	Nouakchott	Ba	Amadou	Assistant technique national socioéconomiste Parc National du Diawling – PND, UICN
6	Nouakchott	Creuseveau	Jade Géoris	Consultante Projet d'Aménagement du Littoral Mauritanien – PALM, UICN
7	Nouakchott	Niamadio	Ibrahima	Chargé de Programme de Conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest – PRCM – UICN Mauritanie
8	Nouakchott	Sidikou	Aboubakar	Responsable Administratif et Financier - UICN
9	Nouakchott	Diop	Boubacar	Chef de service Environnement, Direction de l'environnement et de l'Aménagement Rural – DEAR
9	Nouakchott	Ould Bahneine	El Hadramy	Directeur de l'Environnement et de l'Aménagement Rural - DEAR
11	Nouakchott	Ould Toureileb	Cherif	Directeur (Direction des Etudes, de l'Aménagement et des Ressources Halieutiques – DEARH))
12	Nouakchott	Kinadjian	Lionel	Conseiller Technique / DEARH (lkinadjian@yahoo.fr)
13	Nouakchott	Ould Cheikh	Moctar	SES / DEARH (moctar_cheikh@yahoo.fr)
14	Nouakchott	Mohamed Abd Ellahi	Sidi El Moctar	Sidel.dearh@mpem.mr
15	Nouakchott	Ould Haouba	Ahmadou	Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques (haouba@univ-nkc.mr)
16	Nouakchott	Ould Hmalla	Moma	Directeur du Parc National du Diawling

Annexe K.

Documents consultés

1. Projet de conservation et d'utilisation durable du Mulet en Mauritanie et dans les pays voisins, Rapport de la mission de formulation, avril 1999
2. Rapport de la mission d'évaluation externe de la phase III (novembre 1996 – octobre 1999) du projet « Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest, Février 1999 (Z. Coulibaly, P. Ndiaye, P. Wit)
3. Programme de renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest, phase IV (janvier 2000 – décembre 2004)
4. Convention de projet signé par le gouvernement mauritanien (Mohamed Ould Nani, Ministre des Affaires Économiques et du Développement) et l'UICN (M. Ibrahim Thiaw, Représentant Régional de l'UICN en Afrique de l'Ouest)
5. Étude de marché et de rentabilité de la transformation des produits de pêche artisanale dans les villages imraguens, octobre 2002, Nouakchott, Mauritanie
6. Recommandations issue de la réunion du 19/06/02 de la Commission Consultative sur le Mulet, portant sur les mesures de précaution à prendre dans le cadre de l'exploitation et de l'aménagement de la pêcherie du Mulet
7. Rapport d'activités n° 6, rapport annuel (janvier 2002 – décembre 2002) du programme « Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest »
8. Page WEB : www.iucn.org/places/mauritania
9. Rapport de supervision – composante mauritanienne de la phase IV du programme zones humides
10. Rapport d'évaluation : Chantier naval. Parc National Diawling. Phase test de construction des cinq (5) premiers Doris, août 2001 (Amadou Ba, Stéphane Bouju, Ahmed Ould Boubout, Patrick Casonnet, Cheikh Hamallah Diagana)
11. Le Parc National du Diawling : restauration d'une plaine d'inondation et création d'un estuaire artificiel, Olivier Hamerlynck